

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2022



SOMMAIRE

Définitions	Page 2
Introduction	Page 3
1/ Voirie et espaces publics	Page 7
2/ Services de transports collectifs et l'intermodalité	Page 14
3/ Cadre bâti – Établissements Recevant du Public	Page 20
4/ Cadre bâti – Logement Social	Page 24
5/ Les actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap	Page 28
6/ L'accès aux services publics municipaux pour tous	Page 31
7/ Actions de sensibilisation du public	Page 40
8/ La Communication et l'Information	Page 44
Annexe	Page 46

DEFINITIONS

PH ou PESH : Personne Handicapée ou Personne En Situation de Handicap : La loi du 11 février 2005 précise qu'au sens législatif constitue un handicap « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

PMR : Personne à Mobilité Réduite « *Ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Il s'agit de toutes les personnes qui ont une difficulté, telles que les personnes en situation de handicap (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuils roulants), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions et des personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette)* ».

CU : La Conception Universelle est une stratégie qui vise à concevoir des services et produits afin que toute personne sans distinction d'âge, de genre, de capacité ou d'origine puissent avoir les mêmes opportunités de comprendre, d'accéder et de participer pleinement aux activités sociales, culturelles et de loisirs, de la manière la plus indépendante possible. Elle privilégie l'intérêt général et non l'intérêt personnel. Exemples : élaboration d'un projet architectural, création d'objets de tous les jours (télécommande TV, valises à roulettes, domotique, trottoirs abaissés pour les fauteuils roulants profitent aussi aux parents ayant des poussettes, aux livraisons, déménagements, etc.). Ainsi, une action élaborée pour une seule catégorie de personne n'est pas une Conception Universelle qui est plus ambitieuse. Le but de la démarche avec les associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite (PMR), est d'intégrer, autant que possible, leurs questions et visions de l'espace et de leurs usages. C'est un processus de co-créativité impliquant les retours des utilisateurs finaux qui permet d'anticiper en amont les erreurs de construction qui pourraient être effectuées et de réduire ainsi le surcoût des modifications des structures initiales.

ERP : Les Etablissement Recevant du Public sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Ils sont classés par catégorie, en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment (5°Catégorie > établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement, 4°Catégorie jusqu'à 300 personnes, 3° catégorie de 301 à 700 personnes, 2° catégorie de 701 à 1 500 personnes, 1^{ère} catégorie à partir de 1 501 personnes). Les ERP sont aussi classés par type en fonction de leur activité ou la nature de leur exploitation

Accessibilité : L'accessibilité permet l'**autonomie** et la **participation** des personnes ayant un handicap, **en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités**, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de **leur environnement**, d'autre part.

INTRODUCTION

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a été adoptée dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR). Elle consacre un volet important à l'accessibilité, basée sur les principes de :

- la continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leurs intermodalités,
- « l'accès à tout pour tous »

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et de des Statistiques), estiment qu'en **décembre 2022** près de **12 millions** sur **68 millions de français (soit près de 18%)** sont en situation de handicap (**invisible dans 80 % des cas**) :

- 1,7 million de personnes ont un handicap visuel
- 5,4 millions ont une déficience auditive
- 3,5 millions présentent un handicap moteur (dont 650 000 en fauteuil),
- 1,4 million sont concernées par un handicap mental

Le montant de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) a augmenté le 01/09/2022. Il s'élève à 956,65 euros par mois au maximum (contre 903.60 € en 2021). Elle est perçue par 1,2 million de personnes en situation de handicap, dont 270 000 personnes en couple.

Au 31 décembre 2022, on estime, à environ 60 000, le nombre de personnes en situation de handicap (toutes formes de handicap sur Montpellier), soit environ 20% (moyenne nationale) des 299 096 habitants de la Ville (croissance de 1,4% par an), classée 7^{ème} Ville de France (sources INSEE 2020).

La Ville de Montpellier travaille en collaboration avec les associations de personnes en situation de handicap selon le concept de **Conception Universelle**. La **Conception Universelle** définit une stratégie qui vise à concevoir des services et produits **afin que toute personne** sans distinction d'âge, de genre, de capacité ou d'origine puissent avoir les mêmes opportunités de comprendre, **d'accéder et de participer** pleinement aux activités sociales, culturelles et de loisirs, de la manière **la plus indépendante possible**.

Il est important de rappeler que dans le cadre de la **Conception Universelle**, l'étude bien en amont des projets d'urbanisation avec des représentants de personnes à mobilité réduite, permet d'anticiper les erreurs de construction qui pourraient être effectuées et de réduire ainsi le surcoût des modifications pour corriger les structures initiales, les difficultés et les insatisfactions induites.

Selon la loi du 11/02/05 : « *Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.* »

Cette notion s'incarne ainsi dans des champs pluri-thématiques dans la mesure où elle concerne aussi bien l'accès à la scolarisation, au logement, à l'emploi, aux différentes pratiques, pour un grand nombre de catégories de personnes.

Elle demande d'interroger l'ensemble des éléments qui permet l'effectivité des diverses modalités d'accès :

- l'accès physique pour le cadre bâti, la voirie, l'utilisation des équipements...
- l'accès informationnel pour le repérage spatial,
- l'accès communicationnel pour la qualité de l'accueil,
- l'accès organisationnel afin d'offrir une équivalence de prestations par rapport à celles proposées au public valide.

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

La loi du 11 février 2005 indique que la **mise en place de Commission Communale pour l'Accessibilité** (article 46), est obligatoire pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants. **L'ordonnance du 26 septembre 2014** précise que la « **Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées** » (CCAPH) se transforme en « **Commission Communale pour l'Accessibilité** » (CCA). Elle est donc élargie à tous les usagers sous forme d'observatoire de l'accessibilité. Ainsi aux collèges des Elu(e)s et des personnes en situation de handicap, se rajoute des représentant(e)s des personnes âgées, des acteurs de la vie économique et des autres usagers de la Ville.

La législation permet de faire évoluer dans le temps le nombre et la qualité des représentants en fonction des sujets abordés.

Le rôle de la CCA, selon l'article 46 et l'article L. 2143.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, est :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire communal, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité sur la commune,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CCA a également comme **mission d'établir un rapport annuel, présenté au Conseil municipal puis transmis à Monsieur le Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au Comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.** Ce document sera en ligne sur le site de la Ville <https://www.montpellier.fr/287-accessibilite-universelle.htm>



Photo : Les différents pictogrammes de l'Accessibilité Universelle

Cette commission est présidée par Monsieur le Maire qui en arrête la liste des membres. Elle est composée d'Elu(e)s et de représentant(e)s de la société civile.

Pour l'année **2022**, elle est composée de la manière suivante :

□ **Elus (10 sièges) :**

- **Mme Emilie CABELLO**, Adjointe au Maire, déléguée à l'Accessibilité Universelle, au Plan de mise en accessibilité de la Ville, à l'Installation d'aires de jeux inclusives, au Développement de la domo-médecine, à la Politique d'inclusion des personnes handicapées.
- **Mme Maryse FAYE**, Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme durable, à la Maîtrise Foncière, au Logement
- **Madame Agnès SAURAT**, Adjointe déléguée au Patrimoine municipal et la sobriété énergétique.
- **Mme Radia TIKOUK**, Adjointe au Maire, déléguée aux Relations aux Usagers : Vie quotidienne-Etat civil, Recensement, Commémorations, Prest'O, Elections, Accueil, standard et certification Qualiville, Administration des cimetières.
- **M. Laurent NISON**, Adjoint au Maire, délégué aux Grands travaux, à l'embellissement de la ville et du cadre de vie, à la Coordination des travaux sur le territoire, Qualité du cadre de vie, Propreté de la Ville.
- **M. Roger-Yanick CHARTIER**, Adjoint au Maire, Délégué aux Commerces de proximité, artisanat, tourisme (Occupation commerciale du domaine public, Affaires économiques, Animation et aux Manifestations commerciales, Qualité de l'environnement visuel et sonore, Pacte Jacques Cœur
- **M. Manu REYNAUD**, Adjoint au Maire délégué à la Ville apaisée et respirable, à l'Elaboration d'un nouveau plan de circulation, à la Conduite d'une nouvelle politique de stationnement sur voirie, à la Mise en œuvre du SDMA à la Ville, au Projet de « Ville 30 km/h ».
- **Mme Nadia AKIL**, Conseillère Municipale, Déléguée à l'Inclusion scolaire auprès de Mme Fanny DOMBRE-COSTE, adjointe déléguée à la Ville éducative, à la réussite scolaire
- **M. Michel CALVO**, Adjoint au Maire Délégué à la Ville fraternelle et solidaire, Affaires sociales et solidarité, Cohésion sociale, Lutte contre l'exclusion, Soutien aux aidants
- **Mme Julie FRECHE**, Conseillère Municipale au Bureau des temps, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Présidente déléguée de la commission Transports, mobilités actives

□ **Experts issus d'associations liées au handicap (5 sièges) :**

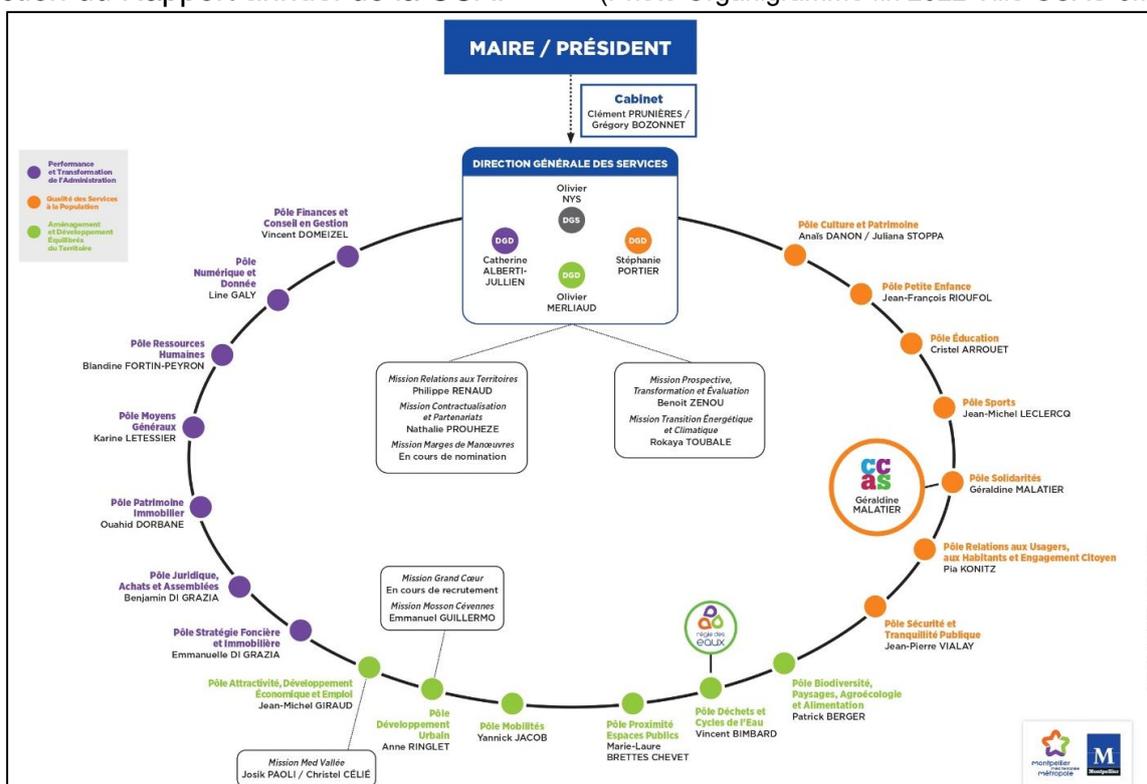
- **M. Daniel BRIAND**, Président du CLCPH
Suppléante : Mme Jocelyne ROCHE (Association Musique et Handicap).
- **M. Gilles GRANGE** (Association Roule Nature) représentant le handicap moteur
Suppléant : M. Patrick ROYER, (Association des Paralysés de France-France Handicap 34)
- **M. Thierry JAMMES** (Fédération des Aveugles et Amblyopes de France-Languedoc Roussillon) représentant le handicap visuel.
Suppléant : M. Jacky LAPALUD (Association IRRP)
- **M. Alain MALLET** (Association Frédéric PEYSON) représentant la Déficience auditive
Suppléante Camille TERNISIEN (Présidente de Surdi 34).
- **M. Roger BOUDON** (APSH 34) représentant le handicap mental.
Suppléant : M. Alain GASSENQ (FNATH 34).

- **Organisme représentant les personnes âgées (1 siège) :**
 - **Mme Françoise BRETTON**, Directrice Générale Adjointe des Politiques Publiques, **CCAS de la Ville de Montpellier**
- **Représentant des acteurs économiques (1 siège) :**
 - **Mme Cécile PEREYRON-GUILLERMAIN**, Conseillère Commerce et Tourisme à la **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault**
- **Représentants d'autres usagers de la Ville (2 sièges) :**
 - **Mme Simone BASCOUL**, association nationale de consommateurs et d'usagers **CLCV** (« *Consommation Logement et Cadre de Vie* »).
 - **M. Cyril BUFFAT**, Office Public de l'Habitat (A.C.M) de **Montpellier 3M**

Au sein de la Ville de Montpellier, la CCA s'appuie sur l'organisation suivante :

- **le Conseil Municipal** qui valide le rapport annuel de la CCA
- **la Commission plénière** : instance de concertation, de coordination et de proposition d'un programme d'actions. Elle réunit les élus, des membres de l'administration, les représentants d'associations liées au handicap, des bailleurs sociaux et des usagers.
- **les Groupes de Travail** : ils ont pour mission d'inventorier les besoins et de proposer des priorités d'intervention. Ils visent, dans une démarche partenariale et transversale, à trouver des solutions afin de rendre la ville plus accessible et d'intégrer pleinement les citoyens handicapés dans la vie de la cité. Ils sont composés de représentants des Services de la Ville et de la Métropole directement concernés par le sujet, de représentants d'institutions partenaires et d'**Experts du CLCPH** qui représentent des associations de personnes en situation d'handicap.

Depuis fin 2022, la Ville de Montpellier s'appuie sur un **réseau croissant d'une vingtaine de Référents Accessibilité** représentant les 20 Pôles administratifs et techniques de la Ville-Métropole et CCAS. Via des formations aux thématiques du handicap et des mises en situation, les agents sont les relais du Service Cohésion Sociale pour la diffusion de l'Accessibilité Universelle auprès de leurs Pôles et la remontée d'informations pour la rédaction du Rapport annuel de la CCA. (Photo Organigramme fin 2022 Ville-CCAS-3M).



1/ VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Fin 2022 on note que 43% des voies de la commune, soit 285 km, sont accessibles (contre 38% soit 233 km en 2021).

1.1. Travaux d'accessibilité de l'année 2022

Travaux de Sécurisation et accessibilité des Ecoles : 246 000 €

“Rues aux Ecoliers” (14 déployées depuis fin 2021) : reprise des trottoirs, traversées piétonnes, création d'espaces d'attente sur les Parvis, dispositifs de ralentissement, barrières-pompier, piétonnisation, place GIHP, changement de sens de circulation, Zones 30 km/h, marquages au sol pour des cheminements adaptés :

- Rue Henri LAGATTU (Malbosc) Ecole François MITTERRAND : 120 000 €
- Avenue de la Pompignane, Rénovation Parvis Ecole PAINLEVE 100 000 €
- Rue des Cambiadours (quartier St-CLEOPHAS), Ecoles Marie CURIE et Alphonse DAUDET : 4 000 €
- Rue Alfred-Nicolas RAMBAUD (quartier GAMBETTA), Ecole Marie de SEVIGNE pour 22 000 €
- *Etudes commencées en 2022 pour les écoles de la Mosson GALILEE-AVERROES (rue Jaufré RUDEL) et SENGHOR (rue de Bologne), Benoit GROULT (rue de PUECH VILLA), Juan MIRO (rue ZLATIN), Samuel PATY (avenue de l'Industrie)*



Photos abord écoles Projet Rues aux Ecoliers : Service Déplacements Opérationnels - Pôle Mobilités - 3M

Travaux réalisés dans le cadre du dispositif « Montpellier au Quotidien » : 64 700 €

- Etude de cheminement sécurisé pour les personnes déficientes visuelles par l'installation de bandes de guidage sur le secteur du Pôle d'échange et Universitaire entre la place Eugène BATAILLON et de la station de Tram Universités (TRIOLET) : 26 200 €
- Maison Pour Tous Antoine De SAINT-EXUPERY, allée du BRIOL, Mise en accessibilité d'un cheminement : 10 200 €
- Chemin de l'Aqueduc St-Vincent, Mobiliers urbains de sécurisation : 8 300,00 €
- Traversées piétonne accessible PMR, Avenue des Etats du Languedoc jusqu'au 15 place AGUESSEAU : 20 000 €
- *Programmation sur 2022 mais reportée sur 2023 de l'installation des bandes de guidage, Rue de l'Ecole Républicaine : 5 700 €*

- *Programmation sur 2022 mais reportée sur 2023 de la mise en accessibilité d'un cheminement (Création rampe PMR, réfection du béton désactivé et remplacement des bancs), Place François JAUMES : 19 210 €*

Autres opérations :

- **Avenue de la Pompignane** : Mise en accessibilité du côté Lez de l'Avenue et réfection de la piste cyclable entre la rue de Salaison et l'école PAINLEVÉ : 2,2M€ TTC (travaux commencés en juin 2022 et terminés en mars 2023).



Photo Avenue Pompignane: Pôle proximité espaces publics - Atelier - Développement Territorial

- **Rue BAUMES** : Mise en impasse de la rue et réaménagement en Zone de Rencontre avec un espace protégé pour les PMR de 2m en béton désactivé séparé par un caniveau en granit. Installation d'un espace circulé vélo/voiture de 3m de largeur avec un enrobé clair en résine avec un espace paysagé en fond d'impasse : 400 000 € (travaux commencés fin 2022 et terminés au printemps 2023).
- **Rue SAINT-LOUIS** : réaménagement de la rue en Zone de Rencontre avec un espace protégé pour les PMR de 3m de large en béton désactivé. Il est séparé par un caniveau en granit et un espace de circulation vélo/voiture de 3m de largeur en enrobé et résine de couleur clair. Installation de mobiliers urbains (bancs, bacs à fleurs, barrières végétalisées, etc.) pour protéger l'espace piéton : 2 M € TTC (travaux terminés au printemps 2023).



Photo rue SAINT-LOUIS : Pôle proximité espaces publics - Atelier - Développement Territorial

- **Rue du Pr FORGUE et rue de FONTCARRADE** : réaménagement des voies en faveur des modes doux. Création d'un trottoir accessible aux PMR pour se rendre à la station de Tramway ASTRUC depuis l'avenue de LODÈVE jusqu'à l'entrée du collège FONTCARRADE. Sécurisation du carrefour Avenue de la LIBERTÉ / FORGUE / FONTCARRADE par la suppression de 2 voies de circulation véhicules sur l'Avenue de la Liberté : 1,7 M€ (travaux commencés en 2022 et terminés au printemps 2023).



Photo rues FORGUE-FONTCARRADE : PEPS – Atelier - Développement Territorial – 3M

- **Rue Pierre CAUSSE** : mise en accessibilité d'un trottoir et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la Voie Verte et le quartier de CELLENEUVE.

Quartiers apaisés :

La démarche « quartiers apaisés » consiste à **embellir les espaces publics dans les quartiers, à améliorer leur confort et leur qualité au bénéfice de la vie locale** : favoriser les mobilités douces, le commerce de proximité, la convivialité des espaces publics, donner plus de place aux piétons, à la nature en ville et d'améliorer l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite.

Cette démarche donne lieu, quartier par quartier, à la mise au point d'un plan d'actions concerté. Pour cela, des groupes de travail sont mis en place afin de bénéficier de l'expertise d'usage des habitants et de recueillir leurs avis et propositions lors de la mise au point des programmes d'aménagement.

Des personnes en situation de handicap sont intégrées à ces instances de concertation afin que les enjeux d'accessibilité et d'inclusion soient pris en compte le plus tôt possible dans les réflexions.

En 2022, ce sont quatre nouvelles démarches qui ont été engagées sur les quartiers CARNOT-STRASBOURG, CITE MION SAINT-MARTIN, BOUTONNET BEAUX-ARTS et CELLENEUVE.

Les différents plans d'actions afférents prévoient des réalisations phasées dans le temps à court et moyen-long termes.

Quartier des ARCEAUX :

- Piétonisation du parvis des écoles CHAPTAL et JEANNE D'ARC
- Fermeture à la circulation des véhicules de la rue Maréchal de CASTRIES
- Fermeture à la circulation des véhicules de la rue Hilaire RICARD au pied du PEYROU
- Fermeture à la circulation des véhicules de la rue Emile ZOLA en vue de sa piétonisation « Rue aux Ecoliers ».

Quartier ANTIGONE :

- Fermeture à la circulation des véhicules de l'avenue Léon BLUM pour affirmer la continuité piétonne d'ANTIGONE
- Aménagement d'une piste cyclable le long du boulevard d'Antigone entre l'avenue Léon BLUM jusqu'à l'allée Frédéric MISTRAL pour libérer les trottoirs des vélos
- Fermeture à la circulation de transit des véhicules du tunnel COMÉDIE pour aménager une piste cyclable bidirectionnelle sous le tunnel afin de limiter la présence des vélos sur la place de la Comédie.

Quartier Cité MION / SAINT MARTIN :

- Fermeture à la circulation de transit des véhicules sur l'avenue DUBOUT pour sécuriser l'accès des élèves au collège Gérard PHILIPPE et assurer une liaison cyclable entre le quartier Croix d'Argent, le quartier Port Marianne et le quartier Centre
- Fermeture à la circulation de transit des véhicules de la rue Frédéric FABRÈGES pour sécuriser les cheminements piétons et des vélos. Aménagement d'une place piéton au carrefour de l'Olivier.

Quartier apaisés CLÉMENCEAU / RONDELET ET STRASBOURG / CARNOT :

- Fermeture à la circulation de transit des véhicules sur le boulevard de STRASBOURG en inversant la circulation d'une partie de la voie en vue de sécuriser les piétons et créer une liaison cyclable jusqu'à la Gare SAINT-ROCH.
- Fermeture à la circulation de transit des véhicules de l'avenue CLÉMENCEAU dans le cadre de la Ligne 5 du Tramway afin d'aménager une place piétonne sur la place SAINT-DENIS.
- Inversion de la rue GUINIER pour accéder au parking de la COMÉDIE et apaiser la rue Anatole FRANCE en faveur des modes doux.

Projet de Rénovation Comédie-Esplanade 2022-2025 :

Le projet de rénovation et d'embellissement de la place de la Comédie et de l'Esplanade porte sur un périmètre de plus de 8 hectares incluant le jardin du Champ de Mars. Il vise à redonner leur éclat à ces espaces publics emblématiques de la centralité montpelliéraine ; à les rendre plus accueillants, plus verts et plus confortables.

L'une des composantes de ce vaste projet consiste à **renforcer la présence de l'eau et développer le couvert végétal** afin de rafraîchir les espaces et lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur. Plus de 3 000 m² d'espaces bitumés sont désimperméabilisés et végétalisés. Au global, plus de 40 arbres supplémentaires sont plantés dont huit ormes sur la place de la Comédie.

Si les sols de l'Esplanade sont intégralement repris en privilégiant des revêtements adaptés à l'ambiance de parc, les sols en pierres naturelles de la place de la Comédie sont quant à eux restaurés. Les dalles les plus dégradées sont remplacées à l'identique et l'ensemble des dalles calcaires les plus glissantes sont traitées par flammage afin d'améliorer leur adhérence.

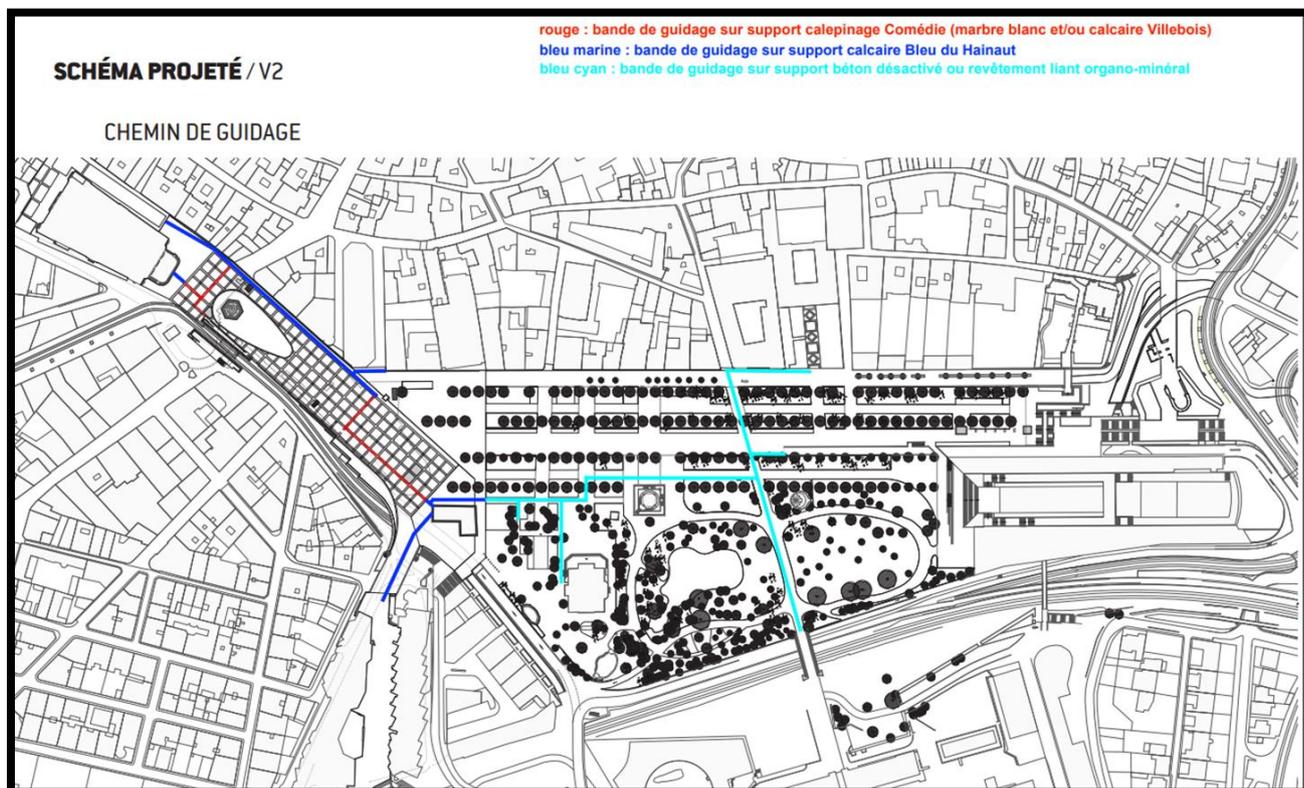


Photo : Projet bandes de guidages Comédie-Esplanade - Pôle développement urbain-Stratégie urbaine-3M

A l'occasion de cette rénovation, un travail a été conduit en 2022, **en coordination avec le Comité de Liaison et de Coordination des associations Pluriel Handicap (CLCPH)** et l'Architecte des Bâtiments de France, afin d'améliorer l'accessibilité du site en incluant des **chemins de guidage pour les Déficiants Visuels** sur les sols existants de la place de la Comédie et en assurant leur prolongement sur les nouveaux sols de l'Esplanade. Leurs parcours ont notamment été définis afin de relier la station de tramway aux principaux équipements culturels qui jalonnent les lieux. Compte tenu du contexte patrimonial de la place, le choix a été fait de réaliser les bandes de guidage en pierre, en cohérence avec le dessin des sols en place.

1.2. Accessibilité des passages piétons et carrefours

Les Passages Piétons :

En 2022, sur **3 394** passages piétons il a été comptabilisé **2 813** (contre 2 793 en 2021) passages piétons accessibles physiquement du point de vue géométrique de la norme, soit 83% du total.

2 090 de ces passages piétons, soit **74,29%**, sont à la norme au niveau physique et visuel.

Les carrefours équipés de traversées piétonnes avec des feux sonores adaptés aux personnes déficientes visuelles :

Sur les 362 carrefours à feux de Montpellier, **256** sont équipés de balises sonores pour l'accessibilité des déficients visuels, soit 70%.

Un même carrefour ayant plusieurs traversées piétonnes, cela représente **1 036** traversées piétonnes accessibles sur les 1 645 traversées piétonnes de carrefours à feux de Montpellier, soit 63%. Il reste donc 609 traversées piétonnes à équiper de feux sonores, soit 37%.

L'ensemble du dispositif « *Feux sonores* » représente **2 072** équipements sur la Ville de Montpellier.

1.3. Les places de stationnement

1.3.1 Nombre, localisation et caractéristiques des places :

Fin 2022, sur les **15 543 places de stationnement payant sur voirie** proposées par la Ville de Montpellier, **1 169 (contre 1 053 en 2021) sont réservées aux PMR, soit 7,52 %**

Le stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite fait partie de la chaîne du déplacement. **A ce titre, lorsque c'est techniquement possible, la création de places PMR par la Voirie de la Métropole se fait (avec justification) à la demande des personnes handicapées qui résident à proximité.**

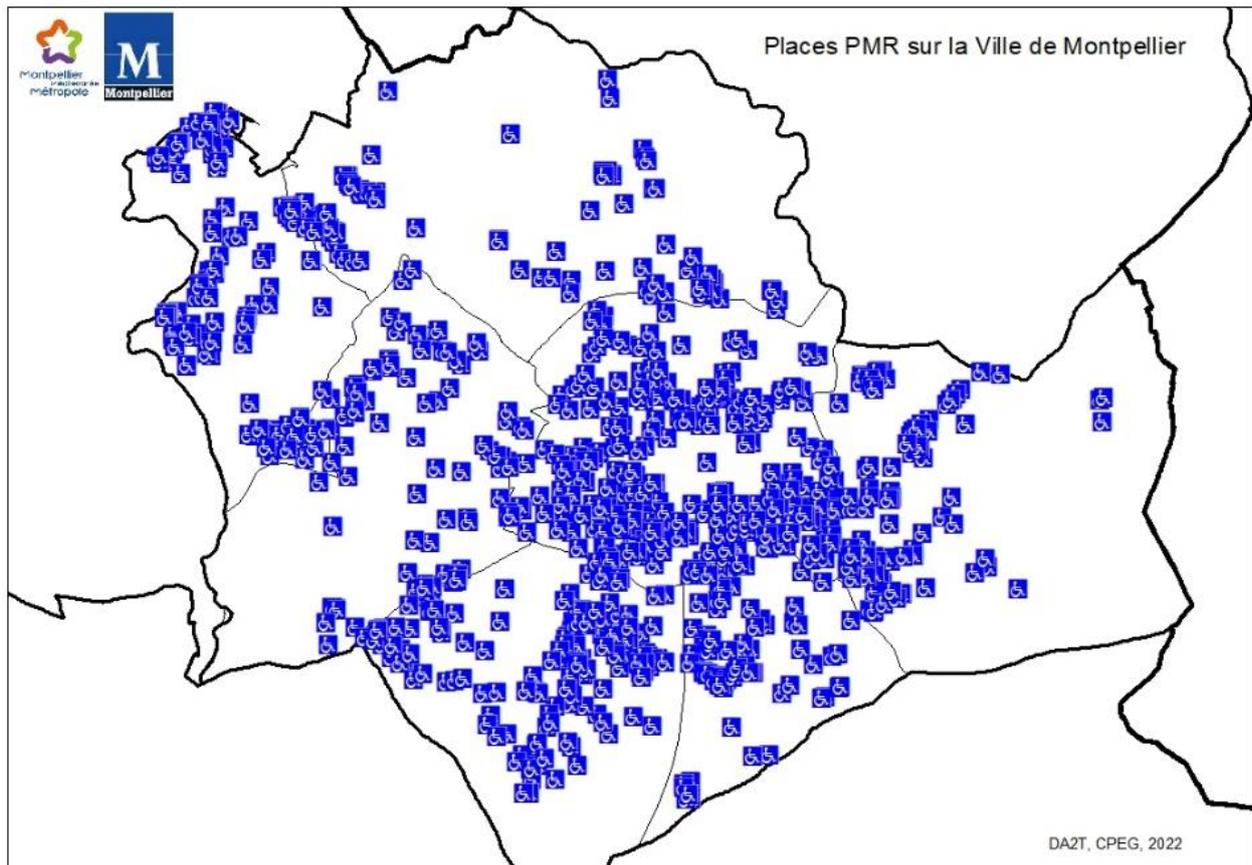


Photo : Places PMR sur la Ville de Montpellier – PEPS-DA2T-CPEG-SIG-3M

Par ailleurs, 11 parkings (Antigone, Arc de Triomphe, Arceaux, Europa, Foch-Préfecture, Gambetta, Gare Nouveau St-Roch, Pitot-Peyrou, Comédie, Hôtel de Ville, Corum) appartenant à Montpellier Méditerranée Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, sont gérés en Délégation de Service Public (DSP) ou en prestations de service par des sociétés privées ou d'économie mixte. L'accessibilité est variable mais on comptabilise **167 places PMR sur les 8 105 proposés au total, soit 2,06%**.

Trois autres parkings (Polygone, Triangle, La Mantilla) gérés par des sociétés privées contribuent aussi à augmenter le nombre de places de parking offertes aux personnes en situation de handicap, soit **40 places** sur 2 369 au total.

En 2022, la Police Municipale a verbalisé **3 137** personnes qui s'étaient garées frauduleusement sur des places PMR.

1.3.2 Evolution du stationnement sur voirie élaboré en 2021 et mis en place en 2022 (Voir rapport 2021)

1.3.3 Des outils au service d'un meilleur usage et entretien de l'espace public

Montpellier au Quotidien (MaQ) est un Service de Proximité de la Ville de Montpellier qui a pour objectif de permettre un échange direct entre les citoyens, les représentants de Comité de Quartier ou d'associations, les Elu(e)s et les Services de la Ville et de la Métropole. Il se réunit en Commission pour examiner toutes les demandes des Montpelliérains concernant les problèmes du quotidien : clôture d'un espace de jeux, éclairage ou nettoyage d'une rue, sécurisation d'une voie dangereuse, etc. Elle dispose d'un budget propre pour régler au plus vite ces travaux de proximité.

La deuxième mission de ce Service est de co-construire avec les Montpelliérains, les comités de quartiers, les associations, des projets d'aménagement de l'espace public et d'améliorer notre cadre de vie. Exemples : traversées piétonnes, mobilier urbain, bandes de guidage pour les personnes déficientes visuelles, places PMR, etc. Pour toutes ces demandes, l'adjoint au Maire Délégué aux Travaux se rend systématiquement sur place avec l'adjoint de quartier et les services de la Ville et de la Métropole concernés, ainsi que l'adjointe à l'Accessibilité Universelle qui est consultée pour rencontrer les personnes à l'initiative de ces demandes. Ces dossiers sont ensuite arbitrés par une commission.

Pour 2022, 21 570 signalements (soit 1 800 demandes par mois toutes catégories confondues) soit une hausse de 6% à 2021 (20 273). Il n'existe pas, à l'heure actuelle, une statistique précise des demandes liées à l'accessibilité, cependant, il est prévu dans la mise en place de la future application mobile MaQ de rajouter la catégorie « accessibilité » afin d'avoir des données plus précises dans ce domaine.

Numéro Vert Gratuit 0 800 340 707

<https://www.montpellier.fr/679-montpellier-au-quotidien-signaler-un-desagrément.htm>



Photos : démarches MAQ sur le site internet Ville de Montpellier – Montpellier au Quotidien

La plateforme E-services du Service Surveillance de la Voie Publique et de l'Environnement Urbain (Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique) permet aux Montpelliérains et aux habitants de la Métropole par téléphone ou sur <https://montpellier.eservices.montpellier3m.fr/> et <https://compte-usager.montpellier3m.fr/> de **signaler des désagréments sur la voirie, les objets encombrants sur les trottoirs, l'éclairage public, le mobilier urbain, les incivilités, les saillies de branchage, la propreté et la récolte des déchets ménagers, les feux sonores déréglés, etc.**

Le Service enregistre la demande (sous la forme de 34 formulaires différents) et la transfère aux 26 Services et 17 Directions concernés avec un suivi dédié et la transmission des réponses aux usagers.

2/ LES SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET L'INTERMODALITE

Le Sd'AP (Schéma directeur d'accessibilité / agenda d'Accessibilité programmée) du service du transport a été présenté à la Commission Intercommunale d'Accessibilité le 7 octobre 2015 puis arrêté par la Métropole le 12 novembre 2015 et déposé en préfecture le 11 décembre 2015. <http://www.montpellier3m.fr/connaitre-fonctionnement-conseil-de-metropole/deliberations/sd'ap>.

La mise en œuvre complète du Sd'AP a été décalée afin de prendre en compte le Schéma Directeur des Mobilités puis la nouvelle offre de transport qui résulte du nouveau contrat de DSP passé en juillet 2018.

En 2022, l'offre de transport proposée sur le territoire métropolitain a connu quelques adaptations afin de continuer de répondre aux enjeux de mobilité. Les travaux de la 5ème ligne de tramway ont démarré et certaines dessertes (lignes 8, 11 et la Navette par exemple) ont été modifiées

2.1. Le réseau de transport de Montpellier Méditerranée Métropole sur la Ville de Montpellier

Sur le territoire de la Ville Montpellier, plusieurs acteurs interviennent pour assurer l'offre de transports en commun :

- **TaM (Transport de l'agglomération de Montpellier)**, société à laquelle Montpellier Méditerranée Métropole a délégué le service de transport urbain et qui gère actuellement les lignes suivantes :
 - 4 lignes de tramway, qui comptent 87 stations desservant les communes de Montpellier (65), Saint Jean de Védas (4), Castelnau-le-Lez (8), Le Crès (1), Jacou (1), Juvignac (1), Lattes (3) et Pérols (4). Les lignes de tramway sont certifiées NF-Service. Le bouclage de la ligne 4 et ses 3 nouvelles stations ont été inaugurés le 1^{er} juillet 2016.
 - 40 lignes de bus (41 en 2021) exploitées par TaM pour le réseau urbain et par des compagnies privées pour le compte de TaM/Transdev pour le réseau suburbain, soit :
 - 16 lignes de bus urbaines (17 en 2021 qui desservent principalement Montpellier,
 - 24 lignes suburbaines qui desservent toutes les communes de la Métropole et sont en connexion directe avec le tramway.
- En septembre 2020, la Métropole a mis en place la 1ère phase de la gratuité des transports en commun pour tous, le week-end, souhaitant faire de la Métropole de Montpellier un territoire exemplaire de la transition écologique et solidaire. La 2ème phase de la gratuité a été déployée en septembre 2021 permettant aux personnes de moins de 18 ans et de plus de 65 ans de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau TaM. **Le dispositif a continué en 2022 pour que le 21 décembre 2023, la gratuité des transports s'étende à tous les habitants de la Métropole.**
- **Hérault Transport Lio** : assure le service de transport interurbain et scolaire, pour le compte, jusqu'à fin 2016, du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) à travers des lignes pénétrantes qui desservent également certaines communes de la Métropole.
- Depuis la rentrée 2021, **les transports scolaires régionaux sont gratuits de la maternelle au lycée**. Le réseau régional des transports (LiO) de l'Hérault est géré

par Hérault Transport, un Syndicat Mixte (SMTCH) composé de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ainsi que de l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité (AOM) du département dont Montpellier Méditerranée Métropole.

- **La Région Occitanie** : qui offre des services de transport en commun régionaux ferroviaires, et en cars à destination de la Lozère et de l'Aveyron depuis la Ville de Montpellier.
- **Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP), service de transport adapté pour les personnes dont le handicap les empêche d'utiliser les transports en commun traditionnels.**

2.2. Le matériel roulant et points d'arrêt

Le matériel roulant tramway : 100% accessible

Le matériel roulant bus : 100% accessible

La Métropole a établi une programmation pluriannuelle de renouvellement du matériel roulant sur le **réseau urbain qui est 100 % accessible** : 132 véhicules en exploitation commerciale en 2022 contre 118 en 2021.

Les aménagements des stations de tramway approchent les 100% accessibles :

A la demande du CLCPH, des améliorations pour l'accessibilité des personnes mal voyantes seront étudiées avec les Services et la TaM pour les prochains aménagements :

- remplacement progressif des anciennes BIV proposant un affichage de couleur blanc (contre ambre actuellement),
- idem pour les BIV qui viendront équiper les nouvelles stations tramway L5 et BusTram
- poursuite de l'installation des balises sonores sur les quais trams et bus (30% posées fin 2021)
- annonce de l'inversion des portes dans les tramways et les correspondances
- ouverture des portes automatiques hors des saisons estivales
- résolution des dernières pannes d'annonces sonores à l'intérieur des tramways

Un travail de reprise des bandes de guidage autour de la gare Saint-Roch (place Jules Ferry) a été mené par les services de la Métropole et de TaM, en concertation avec le Comité de liaison. TaM a profité des travaux de rénovation de la plateforme tramway, menés à l'été 2022, pour réaliser les guidages manquants et reprendre les guidages détériorés (traversées de plateformes et cheminements aux quais de stations). Les services de la Métropole ont ensuite finalisé les guidages aux abords de la plateforme et sur le parvis de la gare qui devraient se terminer à la fin du premier trimestre 2023.

Groupes de Travail du CLCPH sur la Ligne 5 :

Tout au long de l'année 2022, des réunions régulières se sont tenues dans les locaux de la FAF-LR avec les Services de la Direction des Mobilités, de la TaM et des Experts en Accessibilité du CLCPH autour de la future Ligne 5 de Tramway : étude des tracés, des cheminements, accessibilité des stations, du mobilier urbain, des futures rames et de leurs équipements internes (zones dédiées PMR, UFR, appuis ischiatiques, sonorisation suppression de la barre tripode centrale pour une meilleure accessibilité, etc.).

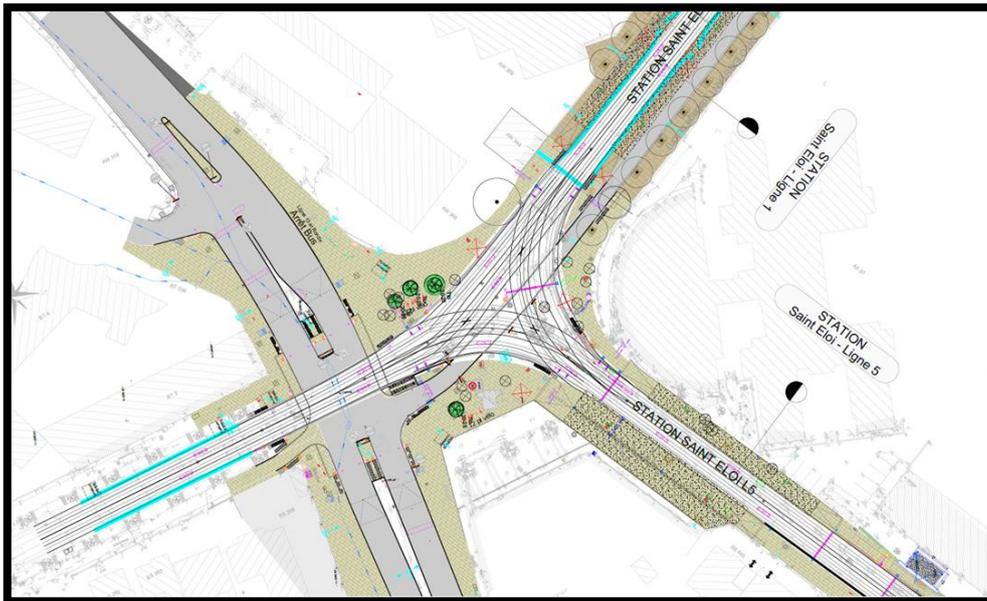


Photo : Projet Ligne 5 : Groupe Travail CLCPH - Plan croisement zone Saint-Eloi



Photo : Présentation de la future Ligne 5

Les chiffres clés de la ligne 5 :

- 440 millions d'euros investis pour la Ligne 5 dont 346 M€ investis par la Métropole, avec la réalisation de nombreuses opérations pour embellir et moderniser la Ville (pistes cyclables, assainissement, réseaux d'eau, requalification de voirie, accessibilité, etc.)
- 16 km de rail
- 27 stations
- 45 minutes pour relier le Nord à l'Ouest
- 1 tram toutes les 6 minutes
- 80 000 voyageurs / jour attendus

Les 5 lignes de BusTram ou BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) :

Une ligne qui offre **le même temps de trajet** quelles que soient les conditions de **circulation automobile**. Des aménagements spécifiques permettant d'optimiser la régularité et les temps de parcours, cadencés toutes les 8-10 mn pour les lignes Montpelliéraines et toutes les 15 mn pour les autres.

Le BusTram est une nouvelle conception du bus au service des habitants du territoire. Le

projet prévoit la création sur 2024-2025 de **5 lignes qui compléteront le réseau de transports en commun** existant et proposeront ainsi une réponse structurante aux besoins de mobilités du quotidien.

En 2025, 70 % de la population métropolitaine et 90 % de la population montpelliéraine seront couvertes par le réseau structurant de tramway et de BusTram.

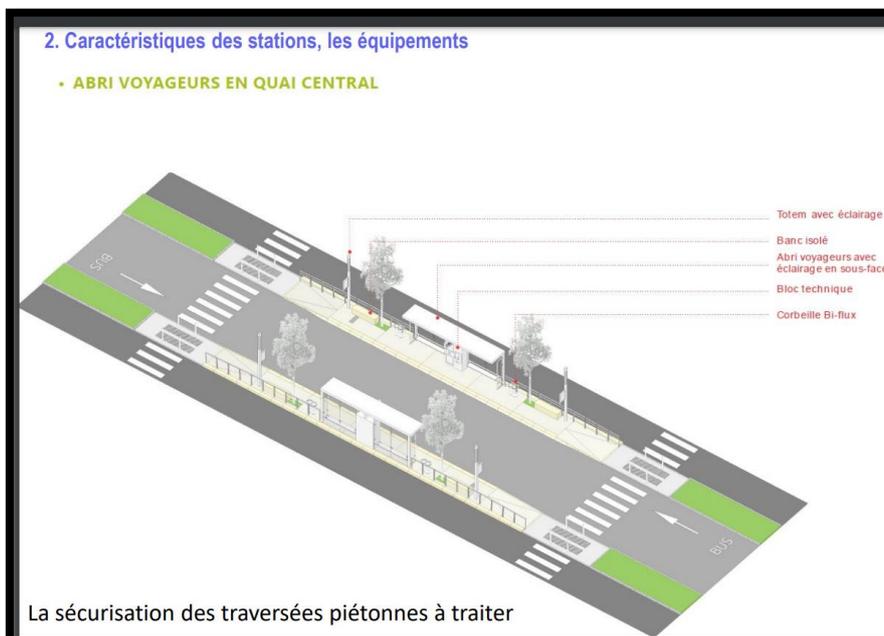


Photo : Projet Ligne BusTram : Groupe Travail CLCPH - Plan de l'abri voyageur en quai central

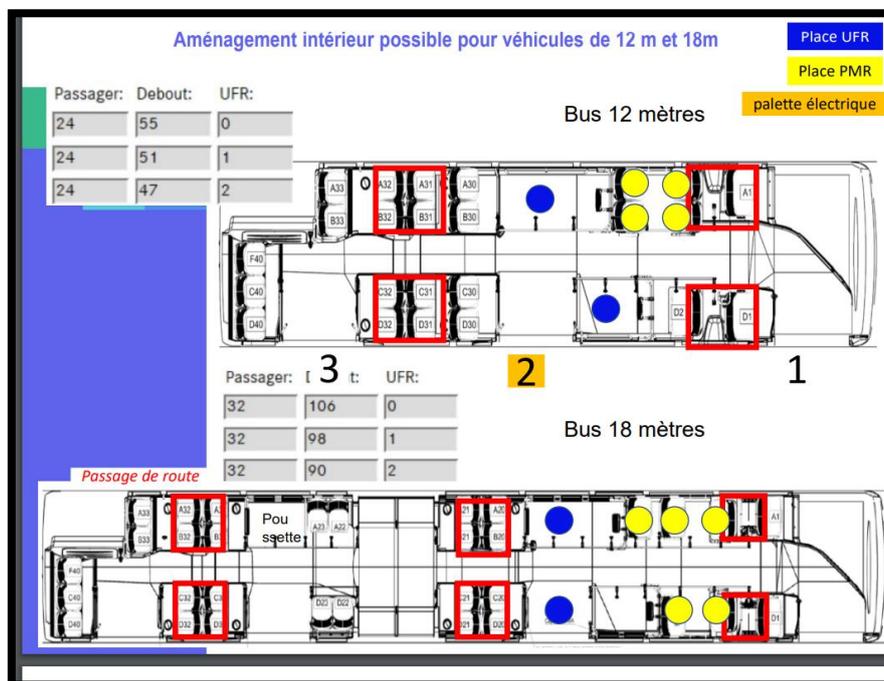


Photo : Projet Ligne BusTram : Groupe Travail CLCPH - Aménagement intérieur possible pour Bus 12m-18m

Plusieurs visites et rencontres avec les Elu(e)s, Services de la TaM, de la Ville et de la Direction des Mobilités ont eu lieu avec les Experts du CLCPH. En particulier, des tests de bus électriques de plusieurs constructeurs ont pu être effectués sur le site du dépôt de la

Mosson. Il en est ressorti un complément au cahier des charges de la consultation lancée pour le matériel roulant des BusTram.

Aménagement des arrêts bus : en cours de mise en accessibilité : un nouvel état des lieux est en cours et sera disponible en septembre 2023 :

Pour mémoire, fin 2021, le réseau bus de la Métropole exploité par TaM est composé de 17 lignes de bus qui desservent **Montpellier intra-muros (530 points d'arrêt)** et 24 lignes qui desservent toutes les communes de la Métropole (634 points d'arrêt). Sur les 741 arrêts prioritaires du réseau (733 en 2019), 630 (581 en 2019) ont été mis en accessibilité dans le cadre du SDA et la mise en accessibilité des 106 **points d'arrêt prioritaires restant** (147 en 2019) est réalisée dans le cadre du Sd'AP.

Fin 2022, 85% des arrêts prioritaires du réseau sont accessibles.

Aménagement des arrêts bus : en cours de mise en accessibilité :

Fin 2022, le réseau bus de la Métropole exploité par TaM est composé de 16 lignes de bus qui desservent **Montpellier intra-muros (487 points d'arrêt)** et 24 lignes qui desservent toutes les communes de la **Métropole (640 points d'arrêt)**.

Sur les **636 arrêts prioritaires** de l'ensemble du réseau, 554 ont été mis en accessibilité. La mise en accessibilité des 82 points d'arrêt prioritaires restant du Sd'AP se poursuit. Fin 2022, 87% des arrêts prioritaires du réseau sont accessibles.

2.3. Modalités de formation des personnels et d'information des usagers

Fin d'année 2021, des échanges ont eu lieu entre les représentants du Comité de Liaison et les services de la Métropole, de TaM et de la Ville de Montpellier afin de retravailler le **programme de formation et de sensibilisation à l'accessibilité des conducteurs et des agents**. Cette démarche se poursuivra sur l'année 2022.

Également, il est proposé d'accompagner les services de la Métropole et de TaM pour mener un **diagnostic de l'accessibilité sur l'espace mobilité Jules Ferry**. Une visite terrain est à programmer pour 2023.

Plan braille et gros caractères

Les supports d'information en braille et gros caractères mis à jour avec le soutien du Comité de Liaison (plan du réseau et guide pratique du voyageur) ont été mis à disposition des usagers sur différents sites (Comité de Liaison, FAF-LR, association Valentin HAÛY et les espaces mobilité) début janvier 2022.

Dénominations des arrêts de tram

Deux noms de stations doubles de tram ont été qualifiés comme problématiques pour les personnes déficientes visuelles : l'arrêt Gare Saint Roch et Rives du Lez. Ces deux arrêts ont été renommés pour donner plus de précisions aux personnes malvoyantes et déficientes visuelles : Gare St Roch - République et Rives du Lez - Consuls de Mer.

2.4. Service de transport adapté

Le GIHP c'est **1 143 bénéficiaires adultes sur la Métropole et 449 sur Montpellier**, représentant un total de 23 000 personnes accompagnées par mois. C'est aussi 13 bénévoles qui dirigent l'association par le biais de son Conseil d'administration et **524 salariés** pour tout le réseau.

Le dispositif d'Aide et d'Accompagnement à la Mobilité fonctionne habituellement de 6h à 1h du lundi au dimanche. Il est réalisé un accompagnement porte à porte, voire de l'intérieur du lieu de départ à l'intérieur du lieu d'arrivée selon les besoins effectifs des bénéficiaires. Il s'adresse aux adhérents ayant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser les transports en commun pour l'origine-destination souhaitée

Contact : <https://gihp-occitanielr.org/mobilite/aam/montpellier/>

Le GIHP assure aussi pour « Hérault Transport » le transport scolaire des enfants en situation de handicap, soit 307 enfants au total dont 259 montpelliérains et 48 enfants sur le reste de la Métropole.

En 2022, l'engagement sociétal du GIHP s'inscrivant dans une démarche de verdissement de sa flotte de véhicules se traduit par une proportion croissante de véhicules « propres » depuis 2016 pour atteindre 35 % de la flotte avec 7 véhicules 100 % électriques et 1 véhicule roulant au bioéthanol.

Le GIHP a aussi développé un service de location de véhicules aménagés (sans conducteurs).

Pour pourvoir à la prise en charge des utilisateurs en situation de handicap du secteur de Montpellier Métropole, la Métropole de Montpellier a reconduit en 2022 le montant de la subvention de fonctionnement allouée au GIHP (1 374 800 €) et a attribué une subvention d'investissement de 27 000 €.



Photo 3M : Prise en charge d'une personne en situation de handicap moteur par le GIHP

3/ CADRE BATI – ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

3.1. Les Ad'AP

Le 26 septembre 2014, l'Etat a légiféré par ordonnance, un système dérogatoire appelé « **Agenda d'Accessibilité Programmée** » (**Ad'AP**). L'Ad'AP est une programmation budgétaire pluriannuelle qui engage les propriétaires/gestionnaires/exploitants d'ERP (Etablissement Recevant du Public) à réaliser des travaux dans un délai déterminé (de 1 à 3 périodes de 3 ans, soit 9 ans selon le parc d'ERP) et de respecter les règles d'accessibilité selon des contraintes administratives et financières.

Lorsqu'un ERP est considéré mis en accessibilité, c'est qu'il l'est pour tous les handicaps.

3.2. Mise en place des Ad'AP

Ainsi dans le cadre des Ad'AP, la mise en accessibilité pour tous les types de handicaps **des 306 ERP communaux est estimée à 35 millions d'euros TTC** pour permettre de résoudre les 7 679 obstacles diagnostiqués sur les crèches, écoles, gymnases, Maisons Pour Tous, salles protocolaires, lieux culturels, etc.

Les travaux prévus s'échelonnent sur **3 périodes de 3 ans (quand le patrimoine bâti dépasse les 50 ERP**, ce qui est le cas pour la Ville de Montpellier) selon les priorités de mise en conformité et la complexité des réalisations : du 1er janvier 2016 à fin 2018, début 2019 à fin 2021, début 2022 au 31 décembre 2024.

Répartition des 306 ERP de la Ville de Montpellier par type d'usage sur 9 ans :

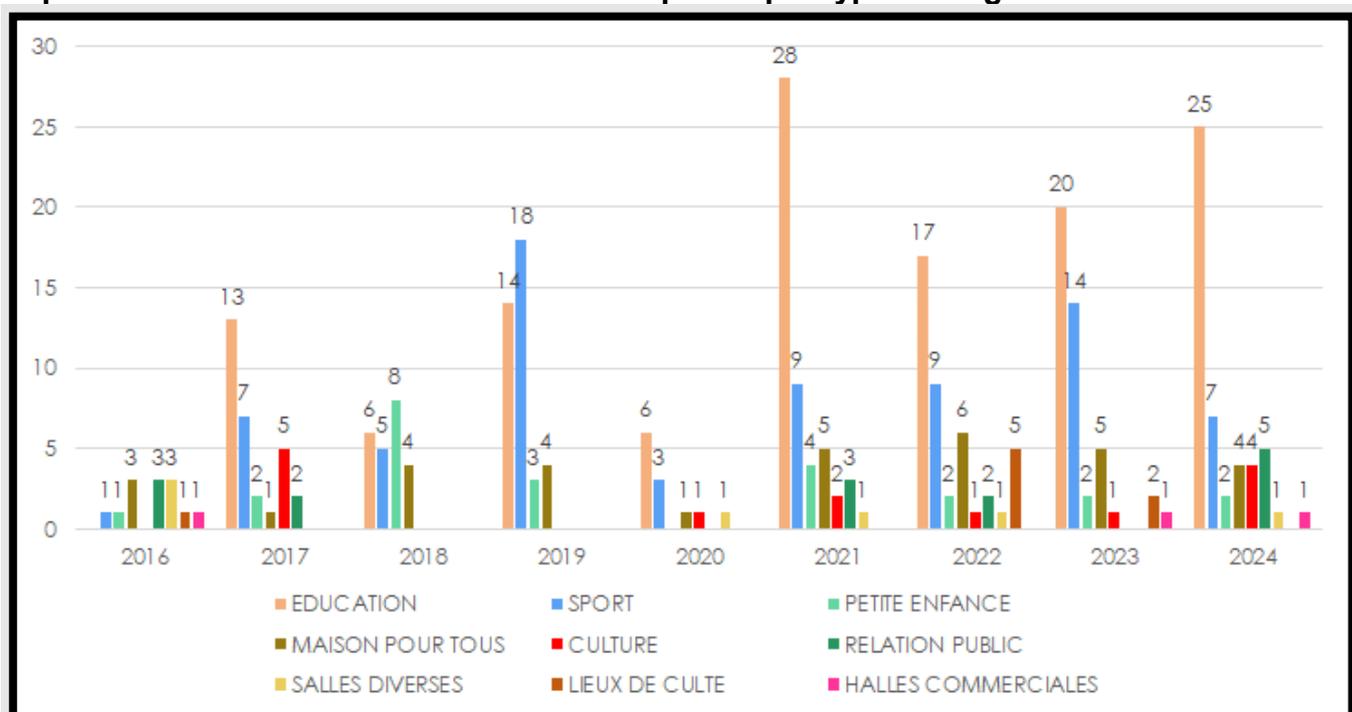


Photo : Répartition 306 ERP 2016-2024 - Pôle Patrimoine Immobilier et Sobriété Énergétique - Unité ERP

- 2022 : 4,8 M€
- 2023-2024 : 9,5 M€
- Budget prévisionnel par année : entre 4 à 5M€
- Budget 2021 (x2): Les ERP devant être traités en 2020 ont été décalés en 2021 par rapport à la crise sanitaire
- 2023 : Rééquilibrage du budget prévisionnel par rapport au mandat AD'AP
- 2024 : Hausse du budget prévisionnel car les projets sont plus complexes ou nécessitent un arbitrage sur l'occupation

Mandatement de la SA3M : la ville a mandaté SA3M (Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole, branche de la SERM, (Société d'Équipement de la Région de Montpellier) pour conduire début 2017, les travaux d'accessibilité et recruter deux Conducteurs des Opérations pour la suite des Ad'AP, et ce en lien avec et la Direction Architecture et Immobilier (DAI) de la Ville de Montpellier. Quelques ERP ayant des caractéristiques spécifiques restent néanmoins à la charge de la Ville (Monuments Historiques, opérations concomitantes, etc.).

Ainsi sur les 306 ERP de la Ville initiaux, répartis sur 248 sites, la mise en accessibilité est mise en œuvre sur 225 ERP par SA3M (enveloppe travaux de 18 M€) et 80 ERP par la Ville de Montpellier qui ont des caractéristiques spécifiques (églises, monuments historiques, etc.).

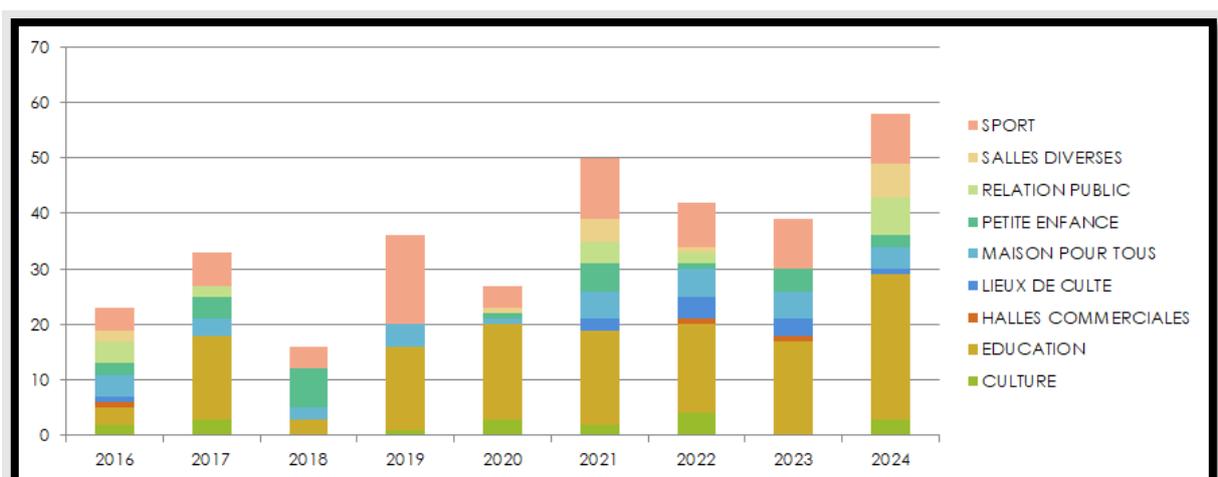


Photo : Répartition 306 ERP par usage - Pôle Patrimoine Immobilier et Sobriété Énergétique - Unité ERP

D'après les éléments fournis à ce jour (**en attente de validation du COPIL PISE fin juin**), les Crédits Prévisionnels (CP) réalisés pour l'année 2022 sont de **2 960 731 €**, soit :

- Maîtrise d'ouvrage/ Maîtrise d'Œuvre : 602 056 €
- Ecoles : 1 544 117 €
- Maisons Pour Tous : 292 554 €
- ERP de la Culture et du Sport : 440 352 €
- Bâtiments administratifs : 62 461 €
- Crèches du Pôle Petite Enfance : 19 191 €

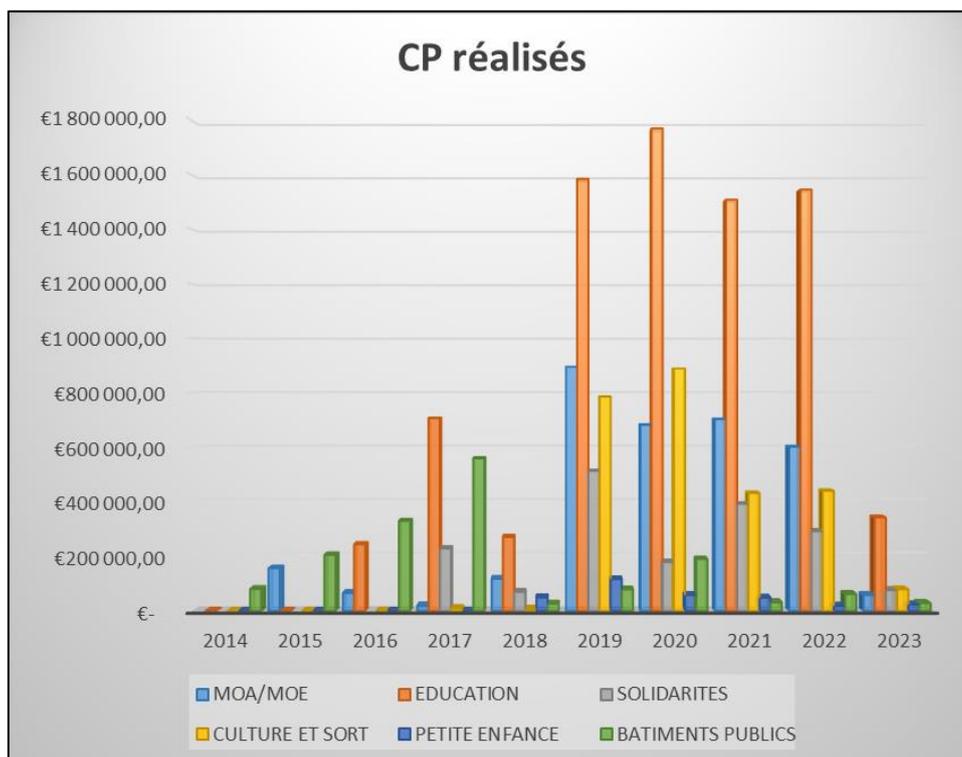


Photo : Bilan Ad'AP Crédits Prévisionnels et répartition 306 ERP par usage - Pôle PISE - Unité ERP

Liste des Ad'AP 2022 programmés :

ECOLES :

- Ecole maternelle Jacques PREVERT
- Ecole maternelle GOETHE
- Ecole maternelle Francis GARNIER
- Ecole maternelle Lily BOULANGER
- Ecole maternelle Marceline DESBORDES-VALMORE
- Ecole maternelle Maria CALLAS
- Ecole maternelle FLORIAN
- Ecole maternelle CHAPTAL
- Ecole maternelle PASTEUR
- Ecole élémentaire Jules SIMON
- Ecole élémentaire HEIDELBERG
- Ecole élémentaire LAMARTINE
- Ecole élémentaire Jeanne d'ARC
- Ecole élémentaire GAMBETTA
- Ecole élémentaire Victor SCHOELCHER
- Ecole élémentaire Auguste COMTE
- Ecole élémentaire Winston CHURCHILL
- Ecole élémentaire Dante ALIGHIERI
- Ecole primaire SUN YAT SEN

SPORTS :

- Gymnase Les Garrigues
- Gymnase les Arts
- Gymnase LACHENAL - GS La CHAMBERTE
- Vestiaire Baseball VEYRASSI
- Local Beach Volley
- Base de pleine nature LA VALETTE

MAISONS POUR TOUS :

- Maison de quartier Jean-Pierre CAILLENS
- Maison Pour Tous Marie CURIE
- Maison Pour Tous Paul-Emile VICTOR
- Salle polyvalente MPT Paul-Emile VICTOR

DIVERS :

- CENTRE APAJ (DOM VAISSETTE)
- Salle SAINT-RAVY

4/ CADRE BATI – LOGEMENT SOCIAL

4.1. Demandes et attributions de logements

Au 31 décembre 2022, **on comptait 30 911 demandes** (contre 26 901 demandes en 2021) **de logements sociaux sur le territoire de la Métropole dont 21 855** (18 812 en 2021) **pour la commune de Montpellier.**

En 2022, pour Montpellier, 9,04% des demandes (12% en 2021) indiquent comme 1er motif « inadapté à un handicap » (1 976 demandes en 2022 contre 2 299 en 2021).

A noter que le 1er motif est celui donné par le demandeur sur son dossier (il s'agit d'un motif déclaratif)

3 330 logements ont été attribués sur le territoire métropolitain en 2022 (contre 3 243 en 2021).

Sur les **2 419 attributions de logements sociaux réalisées sur Montpellier** (2 067 en 2021), 6,99% indiquent en 1er motif « *inadapté à un handicap* » (dont 169 attributions sur Montpellier contre 203 en 2021).

La loi “**3DS**” relative à la **Différenciation** (*donner aux collectivités la souplesse nécessaire pour adapter leur action aux particularités et aux attentes de leur territoire*), la **Décentralisation** (*faire confiance aux élus locaux pour relever, dans la proximité, les grands défis du pays*), la **Déconcentration** (*rapprocher l'État du terrain, en soutien des collectivités*) et portant diverses mesures de **Simplification** (*faciliter l'action publique locale*) a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022 <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-3ds-relative-differenciation-decentralisation-deconcentration-et-simplification#:~:text=La%20loi%203DS%20relative%20%C3%A0,8%20et%209%20f%C3%A9vrier%202022.>

Impulsée par le Président de la République au lendemain du Grand débat national, **cette loi offre des réponses et des outils pour mettre en œuvre les politiques publiques dans les territoires et répondre aux attentes concrètes des élus locaux.**

Ainsi la **Loi DALO** (Droit Au Logement Opposable) fixe les modalités d'exercice du recours à l'amiable pour une personne (valide ou en situation de handicap) qui a régulièrement déposé et renouvelé une demande de logement social sans recevoir de proposition correspondante à ses besoins pendant un délai anormalement long. La personne peut exercer un recours devant une commission de médiation, qui existe dans chaque département, pour faire valoir son droit à un logement ou un hébergement.

En 2022, sur le motif “*Logement inadapté au handicap que requérant ou d'une personne à sa charge*” : il y a eu 22 personnes dans l'Hérault (soit 5.5% des décisions), dont 13 Montpelliérains (soit 4% des décisions favorables au DALO de Montpellier).

4.2. Les adaptations de logement liées aux besoins des personnes en situation de handicap

Les demandes d'adaptation de logements de personnes en situation de handicap, sont étudiées au cas par cas afin de répondre aux besoins des parcours résidentiels des locataires. Les demandes sont traitées en agence. Sur le patrimoine existant, ACM HABITAT travaille en collaboration avec APF-France Handicap 34 afin de bénéficier des avis d'experts en accessibilité ainsi que par la sollicitation systématique d'un ergothérapeute mandaté par l'APF 34.

A noter que des initiatives locales et des Conventions innovantes ont été envisagées dans ce sens entre l'APF-France Handicap, et l'OMH (Occitanie Méditerranée Habitat) devenu fin 2022 **USH** (Union Sociale Habitat) - **Habitat Social en Occitanie**.

En effet, l'APF-France Handicap et USH-HSO collaborent en faveur de l'amélioration de l'offre de logements pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Le partenariat a été signé dans les locaux de la délégation APF-France Handicap de l'Hérault, le 2 juillet 2020 et s'est développé toute l'année 2022.

Cette collaboration œuvre sur **trois actions communes** :

- Permettre le recensement des logements accessibles dans le parc de logements sociaux de tous les bailleurs adhérents
- Apporter à la personne en situation de handicap, un accompagnement, un soutien, une évaluation des besoins et une expertise en vue de contribuer à une attribution d'un logement qui lui convient et, le cas échéant, à une amélioration de ses conditions de logement
- Développer sur le territoire de l'Hérault la **Plateforme Logement d'APF France Handicap 30-34** pour répondre aux besoins de logement des personnes en situation de handicap et ainsi rapprocher l'offre et la demande.
- Cette collaboration s'est accrue en 2022 par de nombreux COTECH et COPIL regroupant les bailleurs sociaux de l'Hérault, les Elu(e)s des Communes et Métropoles en charge du Handicap, les Services administratifs des Collectivités parties prenantes, etc. Ces réunions ont permis de lancer le Cahier des Charges et l'arborescence du futur site internet et les conventions avec les Bailleurs Sociaux pour le **recensement des demandes de logement**.

Diffusé en 2022, le Guide des Préconisations a été élaboré fin 2021 entre l'APF-France Handicap, l'OMH et la Ville de Montpellier afin d'élaborer un cahier des charges de l'accessibilité dans l'architecture et l'urbanisme. **Ce guide intitulé "Accessibilité des bâtiments d'habitat collectif"** est à destination des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'œuvre pour leur permettre de prendre en considération la situation de handicap et les nécessités de mise en accessibilité d'un logement, et ce dès la conception.



Photo : page d'accueil du Guide des préconisations de l'APF

En 2022, la Ville de Montpellier a soutenu et participé financièrement à l'impression du livre **“Convenance et qualité d'usage”** rédigé par l'APF-FRANCE HANDICAP” et ses partenaires. (...) *“Car au-delà de la réglementation sur l'accessibilité, cet ouvrage collectif illustré montre l'importance, dès sa programmation, de la mise en adéquation de l'espace construit avec les besoins des usagers, espace qui deviendra leur lieu de vie.*

Il s'agit donc de mettre en convenance la prestation des acteurs du cadre bâti avec la demande exprimée de l'utilisateur, afin de réduire le hiatus entre l'espace donné à vivre et l'espace vécu. Cette démarche doit être préventive, et non un ensemble de réparations et d'adaptations péniblement rajoutées « comme des rustines ».

Le logement évolutif ou modulable doit être envisagé comme un maillon indispensable pour une conception durable et pour une accessibilité universelle. Le nombre des personnes en situations de handicap augmente et la place des seniors grandit dans la société.

L'accessibilité ne peut plus être envisagée comme une contrainte particulière ; c'est une donnée incontournable pour tous les acteurs de la construction et de l'aménagement, du commanditaire à l'artisan, du bailleur social ou du propriétaire privé à l'architecte.”

5/ LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

5.1. Pour la Ville en tant qu'employeur

- **La Ville de Montpellier a conventionné avec le FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Ce fond, alimenté par les contributions des collectivités qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6% d'agents en situation de handicap dès qu'ils ont vingt salariés, permet aux collectivités, qui respectent ce taux, de pouvoir **financer certains travaux dans les locaux professionnels, des équipements et des aménagements de poste pour le maintien dans l'emploi de ses personnels.**

Des chiffres clés :

Ville de Montpellier :

- Le taux d'emploi direct des bénéficiaires d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés représente **8,10 %** en 2022 contre 8,22% en 2021. Soit **283** personnels accompagnés sur un total de 3 494 agents.

Montpellier Méditerranée Métropole :

- Le taux d'emploi direct des bénéficiaires d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés représente **6,45%** en 2022 contre et 6,74% en 2021. Soit **165** personnels sur un total de 2 557 agents.

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Montpellier :

- Le taux d'emploi direct des bénéficiaires d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés représente **9,03%** en 2022 contre 10,47% en 2021 suite à la réforme des prises en compte des agents en situation de handicap. Soit **66** personnels sur un total de **731** agents du CCAS de la Ville de Montpellier.



Photo : Communication Ville-DRH déclaration FIPHFP 2022 (chiffres 2021). L'affiche 2023 avec les chiffres de 2022 est en cours de réactualisation

5.2. Pour tous les employeurs



Photos : affiche HANDI'JOB et Mme CABELLO aux stands DRH Ville de Montpellier-3M-CCAS

La dernière édition d'**HANDI'JOB** a eu lieu au Corum de Montpellier le **15 novembre 2022**. Il a rassemblé 1 200 personnes sur l'après-midi (100% de fréquentation en plus qu'en 2021). Les tables rondes et sensibilisation organisées le matin ont permis de mobiliser 104 représentants d'employeurs et organismes de formation.

Une prestation en nature (aide logistique et matérielle) de la Ville et de la Métropole ainsi qu'une subvention de 6 000 € a été accordée par la Métropole et **2 000 € par la Ville à cette manifestation**.

284 offres d'emploi ont été proposées sur les 122 stands regroupant 82 employeurs, 31 organismes de formation, de prestation et de conseil et 9 institutionnels. **Plusieurs centaines d'entretiens ont permis de signer plus d'une trentaine de CDD, CDI et contrats en alternance qui se poursuivront sur le reste de l'année et en 2023.**

Au total sur 2022, **CAP'EMPLOI a accompagné plus de 3 000 personnes en situation de handicap dans leurs recherches d'emploi.**

Ainsi, les DRH de la Ville de Montpellier, du CCAS et de Montpellier Méditerranée Métropole ont recueilli plusieurs centaines de CV. On estime que sur les 28 000 montpelliérains en situation de handicap, 20 % (près de 5 000) sont en recherche d'emploi. Le Taux de chômage national pour les personnes handicapées est de 18% (soit 2 fois la moyenne nationale, 8,6%)

De plus, suite au Forum sur les handicaps psychiques qui s'est déroulé en 2022 au sein du Service RH de la Métropole de Montpellier, deux points cruciaux sont alors ressortis :

- **un plan d'action 2024-2026** sera voté en 2023 afin de développer, favoriser et faciliter le recrutement à l'emploi et à l'alternance de personnes en situation de handicap. L'accent sera porté sur la sensibilisation des recruteurs au handicap, ainsi que sur la simplification des postes à pourvoir en matière d'information et de communication.
- des actions de **formation au secourisme et à la santé mentale** via le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) auprès des agents de la Ville.

5.3. Les Marchés Publics

Les Collectivités ayant un volume d'achat annuel supérieur à 100 M€ HT ont obligation d'adopter et publier un **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables).

Avec un volume d'achats annuel de 146 millions d'euros en 2021, la Ville de Montpellier dispose d'un puissant levier d'action de progrès social. Par la transversalité de ses compétences et la diversité des marchés passés, la Ville de Montpellier se veut exemplaire et souhaite, à ce titre, favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Dans cette dynamique, la Ville a adopté son **SPASER au printemps 2022**, destiné à structurer ses achats responsables. Composé d'un axe stratégique sur les achats inclusifs, la Ville de Montpellier souhaite intensifier très concrètement son engagement, à travers différents chantiers :

- Attribuer des marchés publics à des ESAT / EA : Au sens de l'article L.2113-12 du Code de la commande publique, les acheteurs peuvent réserver des marchés ou des lots à des Entreprises Adaptées ainsi qu'aux Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ou structures équivalentes) afin de favoriser l'emploi de travailleurs handicapés
- Intégrer des heures d'insertion dans les marchés pour favoriser l'emploi : lorsque le marché prévoit de la main d'œuvre, l'acheteur peut imposer aux entreprises soumissionnaires de s'engager à réaliser une action d'insertion correspondant à un volume déterminé d'heures de travail.

Objectif : 30 % des marchés notifiés comporteront une considération sociale d'ici 2025

https://www.montpellier3m.fr/sites/default/files/downloads/files/schema_de_promotion_des_achats_socialement_et_ecologiquement_responsables_spaser_-_metropole_de_montpellier.pdf



Photo : Logo SPASER de Montpellier 3M 2022-2026

6/ L'ACCES AUX SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR TOUS

Attentive à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la Cité, la Ville de Montpellier développe différentes opérations dans le domaine de l'accueil, et de l'accès aux services et offres de la vie quotidienne et sociale.

Ainsi, dans le cadre de sa Convention avec le FIPHFP, la Ville et la Métropole s'engagent à former ses agents sur les thématiques du Handicap :

Via le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) :

- Accompagner des enfants présentant un TSA à l'école maternelle : 15 agents Ville/Education du 29/8/22 au 30/8/22
- Accueil d'un enfant en situation de handicap : 17 agents Ville/Education du 05/05/22 au 6/5/22
- Accueil d'un usager atteint d'un handicap : 21 agents divers services Ville et Métropole du 05/12/22 au 06/12/22
- Initiation à la LSF : 32 agents divers services (plusieurs sessions de 2 jours en juin et juillet)
- L'accueil d'un usager sourd ou malentendant : 1 agent ATSEM du 11/4 au 22/4

Organismes Externes :

- L'accueil d'un usager sourd ou malentendant : 1 agent (du 01/1/22 au 22/7/22)
- Premiers secours en santé mentale-module standard : 2 agents (MPT et Jeunesse) du 16 au 17/5/22
- Ateliers de sensibilisation d'1h sur le thème du handicap au travail et handicap psychique : 29 agents (17/11/22)

C'est aussi dans cette logique d'accessibilité, que la Ville a multiplié le nombre d'heures auprès des interprètes en LSF pour toutes les réunions publiques, **programmations culturelles, traduction des Conseils Municipaux, etc.**

En 2022, pour les événements portés par le Service de la Cohésion Sociale, le montant alloué pour les traductions LSF par DES'L se sont élevés à hauteur de 4 407€. Pour l'ensemble de la Ville, les dépenses sont de 31 164€.

6.1. Les Etablissements d'accueil des jeunes enfants

Accueil de tout enfant porteur de handicap, après avis du médecin de crèche qui vérifie la compatibilité de la nature du handicap avec l'accueil en structure collective ou chez une assistante maternelle du Service d'Accueil Familial. En effet, l'ensemble des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) de la ville de Montpellier a signé depuis 2006 « *la charte de l'accueil d'enfants en situation de handicap* ».

Les écoles primaires :

- Pour information, en 2020 sur Montpellier 2 690 foyers, soit 3 031 enfants, bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH de **142,703 €** de base par mois en 2022 plus les compléments de 105 € à 1 193 € selon la situation).

- A la rentrée 2022, on compte **21 652 élèves scolarisés en maternelle et écoles primaires publiques** de la Ville, soit près de **1 200 élèves en situation de handicap**.
- 465 élèves scolarisés à Montpellier (1er et 2nd degré) bénéficient d'une notification d'aide humaine individuelle.
- 1 598 élèves scolarisés à Montpellier (1er et 2nd degré) bénéficient d'une notification d'aide humaine mutualisée.

Il reste néanmoins difficile de communiquer le nombre exact d'AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) intervenant dans les écoles car celles-ci sont affectées dans des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) et ces PIAL comprennent un collège et les écoles de secteur.

A ce jour, on compte **557 AESH qui travaillent actuellement dans les PIAL de Montpellier**.

- **Près de 700** enfants en situation de handicap sont accompagnés par 440 Aides Humaines (AVS Individuelles ou Collectives) à qui la Ville de Montpellier propose à **136** d'entre elles des contrats d'animateurs sur le temps du midi pour accompagner les enfants en situation de handicap.

A la rentrée 2022, on compte 257 enfants répartis dans les 21 ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) soit une moyenne de 12 enfants par classe.

Dans chaque ULIS, la Ville de Montpellier finance un poste d'**ATSEM** (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) formé à l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Parmi ces 257 enfants, 59 sont notifiés pour intégrer un Etablissement Spécialisé mais faute de place ils restent en ULIS.

On note aussi que 50 enfants notifiés MDPH sont accueillis en milieu ordinaire ou déscolarisés faute de places disponibles en ULIS.

Dans le cadre du programme de la Cité Educative, **54 professionnels de l'animation** ont été formés par l'association HALTE-POUCE (collectif, bien vivre ensemble la différence, gestion émotionnelle et agitation).

Dans le cadre de la journée de l'animation de la Direction Déléguée à l'Action Educative, au sein du Pôle Educatif, un temps de formation (sensibilisation au handicap) au Centre de Ressources Autisme CRA-LR et Centre d'Excellence Autisme et Troubles du Neuro-développement CeAND (CHU MTP) a été dispensé.

Le PEdT (Projet Educatif de Territoire) :

La loi sur le code de l'éducation (article L551-1), modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 (art. 66) a créé le projet éducatif territorial (PEdT). Le PEdT est le cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale (la mairie), des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : représentants de parents d'élèves, de l'Éducation Nationale, de l'éducation populaire, des associations sportives et culturelles et des élus locaux. Il constitue pour la commune un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires. Il contribue à lutter contre les inégalités sociales et culturelles en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés. Il favorise la création des synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun. **Dans ce cadre, l'accueil des enfants en situation de handicap est au cœur du dispositif.**

Photo : Brochure PEdT 2022-2027



Les Aires de Jeux Inclusives :

La Ville de Montpellier a inauguré sa première aire de jeux inclusive dans le Parc René Dumont, quartier Nouveau Saint Roch le 11 juin 2022.

Le Parc et l'**Aire de Jeux Inclusive René DUMONT** ont été aménagés par la SERM et l'agence paysagiste Michel DESVIGNES, en coordination avec les services de la Ville et les entreprises de travaux. La seconde phase des travaux consacrée à la création de l'aire de jeux a duré 4 mois et s'élève à 150 000 € HT (hors plantations).

Le parc paysager présente une superficie de 1.3 hectares dont 1 500 m² sont consacrés à l'aire de jeux qui se répartissent en 500 m² de bande active des jeux inclusifs, et 1 000 m² de plantations. Plus de 400 arbres ont été plantés sur l'ensemble du parc pour apporter de l'ombre ainsi que des massifs arbustifs pour agrémenter l'espace de jeux.

Au sein de l'aire de jeux, 8 jeux ont été installés dont 6 inclusifs (handicaps moteurs et sensoriels) : carrousel / trampoline / petit train / balançoire / fusée-toboggan / structure d'escalade / 2 jeux à ressort.

D'autres équipements ont également été mis en place tels que : des bancs, des bornes fontaines, des jardinières et deux panneaux pédagogiques Langue des Signes et Braille.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la concession d'aménagement Nouveau St-Roch qui réunira à terme d'ici 2030 15 hectares, 115 000 m² (surface de plancher) et 1 200 logements.

Enfin, les dialogues entre les Services et le CLCPH portaient sur les choix d'aménagements les plus pertinents et viables, et devaient ainsi veiller à ce que la chaîne de déplacements, les mobiliers et la signalétique puissent faciliter l'accès au plus grand nombre.

En effet, la topographie de l'aire de jeux, les dévers et matériaux des sols peuvent entraîner certaines restrictions dans les choix des modules accessibles

Plus globalement, **un travail de programmation et de conception d'aires de jeux se fait en étroite collaboration avec les services de la Ville et le groupe d'experts Accessibilité du CLCPH**, avec la rénovation de 3 à 6 aires de jeux par an qui seront alors rendues inclusives.

En 2022 le travail de rénovation des aires de jeux est entamé sur **Georges BRASSENS (quartier Mosson) et Richter (quartier Port Marianne)**. Celles-ci sont prévues à la livraison durant le premier semestre de 2023. Une réflexion sur l'aire de jeux de l'esplanade Charles de Gaulle est également menée dans une vision large d'amélioration de l'esplanade et de la place de la Comédie avec une entreprise de maîtrise d'ouvrage.

Enfin le calendrier 2023 des prévisions se projette sur six aires de jeux : Dioscoride (quartier Celleneuve), la Pépinière (quartier Prés d'Arènes), Pastourelles (quartier Port Marianne), Square de la Providence (quartier Centre), Tastavin (quartier Lemasson), Louisville (quartier Mosson). Leurs visites ont déjà été effectuées avec une partie du CLCPH, Madame CABELLO et les services concernés.

Enfin un document reprenant les « **20 questions à se poser pour rendre une aire de jeux accessible** » a été établi en 2022. (Voir Annexe 1)



Photo : inauguration Aire de jeux inclusive René DUMONT le 11/06/2022 - crédit Midi Libre, Frédéric MAYET

La Ville à hauteur d'enfants :

Donner la possibilité aux enfants de se rendre seuls à l'école, d'explorer seuls leurs quartiers, leurs villes est au cœur du travail de recherche de Francesco TONUCCI (psychologue de l'Education) qui dénonce la place dévolue à la voiture sur l'espace public. En effet cette omniprésence ne propose pas un environnement sécurisé pour les enfants : pollution, insécurité routière, bruits, etc.

Construire une ville à hauteur d'enfants signifie ainsi de **rééquilibrer les espaces en faveur des plus fragiles**, les piétons, les usagers des modes actifs, mais également de donner une plus large place aux enfants en les associant aux décisions prises par la municipalité. L'idée centrale est de **favoriser le changement en prenant les enfants comme paramètre des décisions politiques** avec la conviction que, comme l'exprime Federico TONUCCI, *“une bonne ville pour les enfants est une bonne ville pour tous”*. Ce projet transversal implique tous les secteurs de l'administration et ne concerne finalement pas seulement les enfants, mais bien tous les citoyens.

Cette nouvelle conception de l'espace s'inscrit dans une volonté d'apaiser la ville et donc de favoriser les déplacements de mobilité douce. Quand la Ville est pensée pour l'enfant, elle est donc pensée pour tous, et notamment pour des **personnes ayant une mobilité moindre** (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes mal marchantes, etc.). L'accessibilité est donc grandement considérée dans cette nouvelle perspective et philosophie pour concevoir les espaces de manière plus inclusive.

6.2. Le Sport

- **Octroi de subventions côté Ville et Métropole aux associations handi sportives** pour la pratique et le déploiement des activités (près de 100 000€ pour 2022).
- **Octroi de créneaux dédiés à la pratique sportive** aux associations des personnes en situation de handicap dans les infrastructures de la Ville (1 500 heures pour un montant de près de 80 000€) et **mise à disposition d'animateurs diplômés** pour des événements sportifs inclusifs.

C'est dans cette optique que des animateurs sportifs ont participé à la Journée

Internationale des personnes en situation de handicap 2022 pour aider à l'organisation des ateliers découverte et sensibilisation de handisport et sport adapté auprès des scolaires avoisinants le Collège Arthur Rimbaud.

Soutien et valorisation des pratiques handi-sportives :

Afin de valoriser et promouvoir la pratique du handisport de haut niveau, dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la collectivité affiche **son soutien aux athlètes du territoire présents aux JO de Tokyo en 2021**. Brice MAUREL, joueur de rugby fauteuil au sein du Montpellier Handi Rugby, fait notamment partie de cette élite sportive. Son club a également brillé au cours de l'année 2022 car **l'équipe de Nationale 2 des Sharks a été sacrée championne de France**. Brice MAUREL et le président du club Emmanuel RAVELOJAONA ont été félicités par Monsieur le Maire-Président de la Métropole de Montpellier, Michaël DELAFOSSE.



Photo de Camille, Brice et son équipe levant le bouclier de Brennus – Le Progrès, Georges MAIRE

Montpellier et sa métropole, labellisées “Terre de Jeux” pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Afin de pouvoir bénéficier de la présence de délégations sportives françaises ou étrangères sur notre territoire, Montpellier Méditerranée Métropole s'est vue attribuer le label « *Terre de Jeux* » et dispose de centres de préparation aux Jeux recensés par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans 16 disciplines : athlétisme olympique, athlétisme paralympique, basketball, basketball fauteuil, Beach volleyball, BMX Freestyle, football, handball, natation artistique, natation olympique, natation paralympique, rugby à 7, tennis de table olympique, tennis de table paralympique, volley-ball, water-polo.

C'est dans ce contexte que de nombreuses manifestations handisportives ont eu lieu et ont été organisées dans le cadre scolaire, périscolaire et institutionnel afin de sensibiliser au handicap et faire connaître la pratique sportive.

6.3. La Culture

Développement d'un partenariat entre le Cinéma Nestor BURMA (Celleneuve) et les associations « Les enfants d'Hélène » dans le cadre de l'opération « Cinéma Différence ». Le but est de proposer chaque troisième dimanche du mois des séances de cinéma ouvertes à tous, accessibles à des personnes en situation de handicap (autisme, polyhandicap, etc.) qui d'habitude en sont exclus. La salle est équipée du dispositif Twavox qui est un système d'amplification pour boucle inductive ou casque audio. Via une application, les spectateurs malentendants peuvent lire les sous-titres sur leur téléphone ou amplifier le son. Les malvoyants peuvent aussi y suivre le film en audio description.

La **brochure Handi'Culture** recense l'offre accessible des lieux culturels montpelliérains. Elle est remise à jour chaque année, avec l'objectif de détailler les niveaux d'accessibilité de chaque lieu en fonction des handicaps. Elle est disponible en version papier dans chaque lieu culturel inscrit, ainsi qu'aux locaux du CLCPH et à l'accueil de l'Office de Tourisme. Elle est également consultable en ligne sur le site internet de la Ville et de la Métropole.



Photos logo Cinéma Différence – Plaquette Handi'Culture- Espace Homère Médiathèque Emile ZOLA

Label « Tourisme et Handicap » de l'Office de Tourisme de la Ville, devenu Montpellier Méditerranée Métropole, pour l'accueil des 4 types de handicap (auditif, visuel, cognitif, moteur). Deux balises sonores se situent aux deux entrées avec une bande de guidage intérieure menant jusqu'aux banques d'accueil accessibles.

- **Un circuit accessible aux personnes mal ou non voyantes**
Dans le cœur ancien de la ville en passant par la place de la Comédie, la rue Embouque d'Or, l'hôtel de Varennes, la Place Jean Jaurès, etc., en alternant espaces ouverts et lieux clos, ambiances mouvementées et intérieurs calmes.
- **Un circuit accessible aux personnes sourdes ou malentendantes**
Accompagné par un guide-conférencier qui parle la Langue des Signes, de la place à la Comédie à la place Royale du Peyrou, et les ruelles et placettes de l'Écusson.



Photos : Office Tourisme labellisé Tourisme et Handicap

L'espace HOMERE de la Médiathèque Emile ZOLA dispose de 4 cabines de lecture assistée par ordinateur. Grâce aux logiciels JAWS (synthèse vocale qui traduit le texte en son), OPENBOOK (reconnaissance de caractère), ZOOMTEXT (grossissement de caractère) ainsi qu'au logiciel de transcription en braille, l'utilisateur accède aux 160 000 documents numériques ou scannés de la médiathèque et peut se rendre sur Internet.

Le Musée FABRE rend accessible les visites pour les personnes en situation de handicap moteur (ateliers de pratique artistique), auditif (boucles magnétiques et visites guidées en LSF), visuel (cheminement podotactile, borne d'information, maquette tactile, et une partie des explications en braille et gros caractères) ainsi que pour les personnes en situation de handicap mental (dispositifs de médiation et d'accompagnement via le personnel d'accueil).

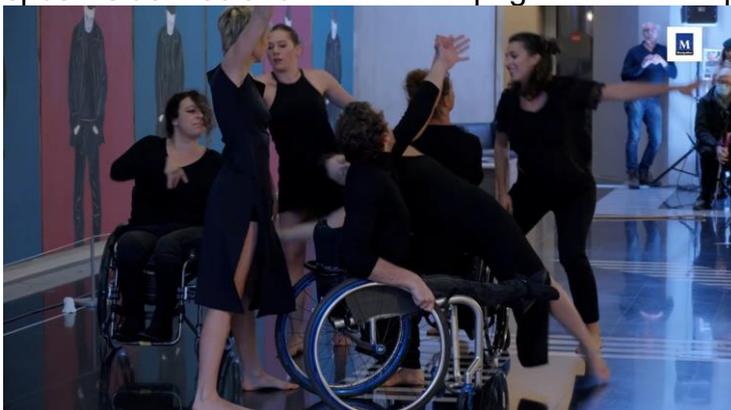


Photo Hall Musée FABRE : danse inclusive - JIPSH 2023

L'**Auditorium** possède des emplacements pour les fauteuils roulants. Pour les visiteurs en situation de handicap auditif, des boucles magnétiques sont connectées aux audio-guides. Une boucle à induction magnétique est aussi installée dans l'auditorium du musée. Le visiteur malentendant peut aussi télécharger l'ensemble des commentaires des audio-guides sur le site du musée Fabre <http://museefabre.montpellier3m.fr/Publics/Handicap>



Photos du Musée FABRE 3M des différentes visites guidées accessibles

- **Le Conservatoire - Cité des Arts**

Conformément à son projet d'établissement, la Cité des Arts ambitionne d'accompagner les élèves à travers différents parcours et activités adaptés à chaque situation dont voici le contenu :

- **Parcours Découverte** (de 5 à 12 semaines) : séances de musique, danse et théâtre, ciblées en fonction des situations personnelles
- **Parcours Initiation** (de 10 à 33 semaines) : séances de musique, danse et théâtre, destinées à des élèves ambitionnant une pratique régulière comportant des temps de restitution et d'évaluation, parcours d'Intégration (de 1 à 3 années) et séances de musique, danse et théâtre s'inscrivant sur un cycle de plusieurs années avec pour possibilité d'intégrer un cursus diplômant
- **Parcours Diplômant** : cursus classiques aménagés en fonction des situations de handicap, activités inclusives telles que la Batucada avec un cours d'une heure par semaine toute l'année.

L'équipe pédagogique mobilise tous les dispositifs nécessaires, tant dans sa proposition de diffusion que dans l'aménagement des enseignements et des évaluations, pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

La Cité des Arts travaille en lien avec de nombreuses structures spécialisées dans le domaine du handicap pour permettre un accueil où chacun et chacune trouve sa juste place.

Montpellier Méditerranée Métropole a également soutenu l'investissement dans les équipements innovants qui contribuent au développement d'un enseignement adapté. La salle Handi'Arts est le lieu qui regroupe ces nouvelles pratiques, emblématique du **Pôle Handi'Arts** dont son objectif est d'accompagner les élèves en situation de handicap à travers différents parcours et activités adaptées à chaque situation.



Photos guide 2022 Pôle Handi'Arts Conservatoire Cité des Arts – JEP- Culture 2028

- **Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) des 16, 17 et 18 septembre 2022**, ont permis de **recenser tous les lieux d'art et d'histoire sur le territoire de la Ville de Montpellier et de la Métropole qui sont accessibles aux enfants et aux personnes en situation de handicap**. Le programme mentionnait aussi les activités inclusives avec le pictogramme adéquat à la déficience. Ainsi sur plus de 120 sites répartis sur la toute Ville et la Métropole, une vingtaine de personnes déficientes auditives ont visité l'Hôtel de Ville avec un interprète en LSF. D'autres sites étaient ouverts comme, entre autres, la Babotte et l'Arc de Triomphe avec une guide de l'Office de Tourisme pratiquant la LSF. Des perspectives d'amélioration ont été ciblées pour la prochaine édition dont des visites seront plus nombreuses et accessibles sur des créneaux plus larges.

Enfin, Montpellier est en 2022 lauréate au titre de **Capitale Européenne de la Culture 2028**. Elle deviendra candidate officielle en 2023. Montpellier-Sète donne ainsi à voir les perspectives d'une communauté créée autour des valeurs européennes de liberté, de tolérance et de libre circulation des biens et des personnes. L'accessibilité et le handicap ne sont pas omis dans la réflexion et dans les projets culturels et artistiques à valoriser et à développer pour remporter ce titre. D'ailleurs, des réunions de travail autour de la dimension santé, accessibilité et inclusion naissent en 2023 dans lesquelles prennent part les associations locales engagées dans ces domaines.

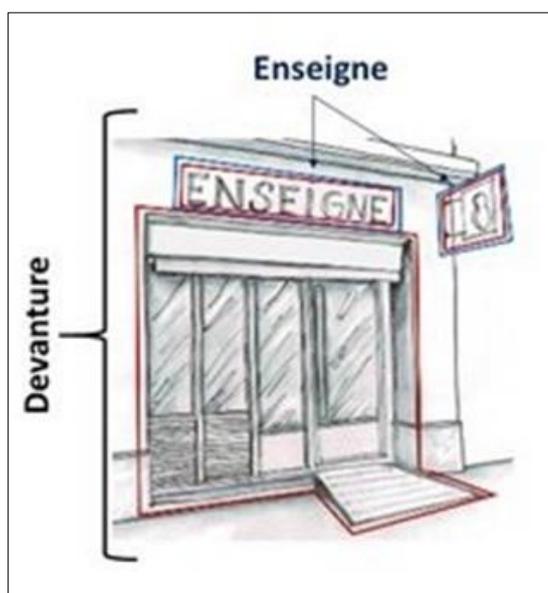
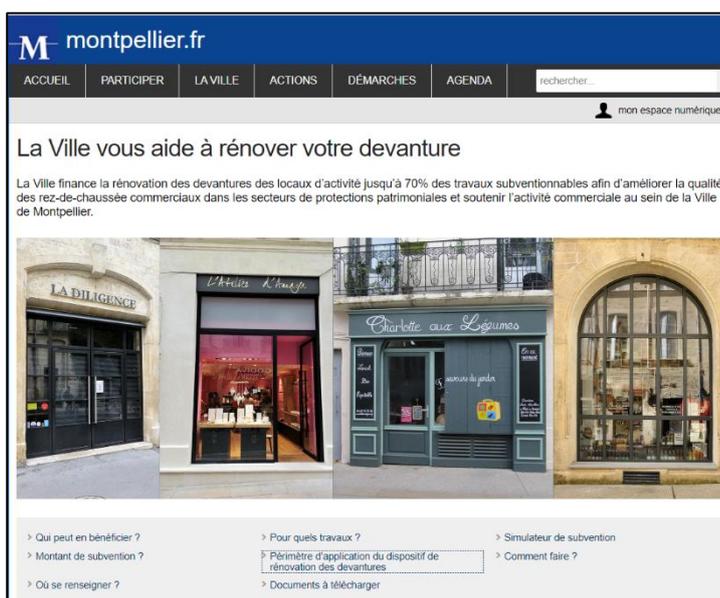
6.4. Soutien financier et matériel aux associations intervenant auprès des personnes en situation de handicap

66 630 € par an sur la délégation Accessibilité Universelle portée par l'Adjointe au Maire, Madame Emilie CABELLO. Chaque année une quarantaine d'associations sont soutenues.

Par exemple, la Ville subventionne *Halte Pouce* qui fonctionne sous la forme d'un réseau d'écoute, de répit et de soutien, d'aide aux aidants et d'accompagnement aux familles ayant en charge un enfant porteur de handicap et aux adultes handicapés, autour de plusieurs axes : Espace ressources tous handicaps et Centre de formation dédié aux secteurs sociaux, médico-sociaux et scolaires. Dans le domaine de la Petite Enfance, leur action consiste à soutenir les familles et les professionnels de la Petite Enfance qui ont à charge des enfants porteurs d'un handicap. Au total, plus de 250 familles, dont 22% issus de Quartiers Politique de la Ville (QPV), ont fait appel à la structure pour de l'appui technique de montages de dossiers auprès de la MDPH, pour la rédaction de courriers à caractère juridique ou administratif et comme médiateur auprès de structures scolaires ou hospitalières.

Rendre les commerces du Centre-Ville plus accessibles :

La « *Mission Grand Cœur* » qui est un Service de la Ville, instruit chaque année une vingtaine de dossiers de subventionnement des devantures commerciales qui lors des travaux de modification des seuils d'entrée prennent en compte l'accessibilité des pentes ou l'achat de rampes amovibles : <https://www.montpellier.fr/3859-campagne-devantures.htm>



Photos : « *Mission Grand Cœur* » subventionnement de l'accessibilité des seuils d'entrée ou de l'achat de rampes amovibles

7/ ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

2 évènements annuels en lien avec l'accessibilité et le handicap :

- Journée Mondiale des Mobilités et de l'Accessibilité – 30 avril

Le samedi 30 avril 2022 a eu lieu la 1^{ère} édition de la **Journée Mondiale des Mobilités et de l'Accessibilité** à Montpellier.

Cet évènement s'est construit en collaboration avec le service des Mobilités de la Montpellier Méditerranée Métropole, leur partenaire TaM et le service de la Cohésion Sociale de la Ville de Montpellier. Le soutien des membres du CLCPH, des jeunes en service civique de la MLJ3M (Mission Locale des Jeunes de Montpellier) et des agents d'assistance, de contrôle et de sécurisation (AACS) de la TaM était essentiel pour le bon déroulement de cette manifestation.

L'objectif de cet évènement **est de créer un temps d'échanges, de sensibilisation et de mises en situation des handicaps** (parcours avec cannes blanches et fauteuils roulants) autour des outils et services permettant de faciliter la mobilité des Montpelliéraines et Montpelliérains en situation de handicap. Pour ce faire, les agents et bénévoles tenaient un stand d'information installé à proximité de la station tram Place de l'Europe, à droite de la Piscine Olympique Antigone à proximité des bandes de guidage, durant toute la matinée du samedi 30 avril 2022.

Cet évènement a permis également de **faire connaître au grand public et de rappeler aux usagers avertis les nombreux dispositifs déjà opérationnels dans la ville** : plan du réseau TaM et guide du voyageur disponibles en braille et gros caractères, géolocalisation des places de stationnement PMR libres en temps réel grâce à l'application M'Ticket TaM, bandes d'éveil de vigilance (BEV), feux tricolores sonores, potelets avec bandes de contraste visuel, bornes d'information voyageurs (BIV), bandes de guidage, etc.

Un temps presse a également eu lieu pour cette première édition avec la présence de :

- M. Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole,
- Mme Émilie CABELLO, Adjointe au maire de Montpellier, Déléguée à l'Accessibilité universelle et au quartier Port Marianne,
- Mme Éliane LLORET, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée aux Égalités, à l'Inclusion des publics fragiles et au Bien vieillir,
- M. Laurent SENIGOUT, Directeur général de TaM.



Photo TaM – affiche de communication de la Journée Mondiale de l'Accessibilité 2022

- [Journée Internationale des Personnes en Situation de Handicap – 3 décembre](#)

A Montpellier, la 2^{ème} édition de la **Journée internationale des personnes en situation de handicap (JIPSH)** a eu lieu sur plusieurs temps forts : la journée du vendredi 2 décembre 2022 consacrée à la découverte du handisport et du sport adapté au Gymnase Arthur RIMBAUD, les soirées du samedi 3 décembre 2022 (date officielle) et du mercredi 7 décembre 2022 consacrées aux arts et à la Culture pour tous au Musée Fabre.

Instaurée par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992, la JIPSH a pour but de visibiliser les actions des personnes en situation de handicap, et plus globalement à **mobiliser le soutien pour la dignité, le droit et le bien-être des personnes en situation de handicap**. Cet évènement vise à sensibiliser l'opinion publique au handicap à travers des dialogues et des mises en situation, à valoriser les actions de proximité du tissu associatif inclusif, à informer et à mieux communiquer sur les dispositifs existants sur l'Accessibilité Universelle.

Cet évènement s'est déroulé grâce au soutien très actif des différents services : animateurs du pôle Sports pour la journée du 2 décembre, les agents du Musée Fabre réquisitionnés sur les journées du 3 et du 7 décembre, ainsi que les associations sportives et culturelles sans qui les ateliers et les spectacles n'auraient pas eu lieu.

Un bref aperçu du déroulé :

Le vendredi 2 décembre a permis de **mettre en lumière le Sport Adapté et le Handisport**, dont certaines disciplines montpelliéraines sont championnes de France, en sensibilisant les élèves et collégiens des établissements scolaires limitrophes du Gymnase Arthur RIMBAUD. Les clubs présents étaient les suivants :

- Le **Montpellier Handi Rugby** pour le rugby en fauteuil
- Le **Montpellier Handi Basket** pour le basket en fauteuil
- Le **Montpellier Club Handisport** pour la boccia
- Le **Montpellier Culture Sport Adapté** pour la sarbacane
- Le **Montpellier Tandem Club Handisport** pour le vélo-tandem
- Le **CLCPH** pour la mise en situation de handicap (cannes blanches et fauteuils)

Un match d'exhibition de foot fauteuil avec l'association des **Fauteuils de Feu** s'est tenu l'après-midi. Lien de la JIPSH 2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=XIO2lyOA7ms>



Photos Affiche du 3 Décembre et match Fauteuils de Feu - 3M (crédit photo : Frédéric DAMERDJI)

Le samedi 3 décembre a permis la valorisation des compagnies inclusives de danse avec l'association **Mozaik Danses**, de théâtre bilingue français/LSF avec l'association **La Barak-L'Amorce** et du chant avec l'association **La Kompagnie**. Et ce dans le cadre d'une soirée 100% accessible au Musée Fabre : accessibilité aux salles, spectacles en audiodescriptions, langue des signes française, et disponibilité des gilets vibrants SUPACS pour une partie de la soirée (la météo a contraint à des changements tardifs de programme). La soirée s'est finie sur un cocktail dinatoire dans l'Atrium RICHIER du Musée FABRE.

Un temps presse a également eu lieu pour cette deuxième édition avec la présence de :

- M. Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole,
- Mme Émilie CABELLO, Adjointe au maire de Montpellier, Déléguée à l'Accessibilité universelle et au quartier Port Marianne,
- Mme Marion BOUTELLIER, Responsable du service des Publics du Musée Fabre.



Journée Internationale des Personnes en Situation de Handicap



Emilie Cabello
Adjointe au maire de Montpellier
Déléguée à l'accessibilité universelle

Photos : JIPSH 2022 : M. le Maire Michaël DELAFOSSE, Mme BOUTELLIER, Mme CABELLO

Enfin la soirée du mercredi 7 décembre était consacrée à la pièce de théâtre "*Une Visite à la Mer*" de la compagnie **La Cabane**, suivie d'un temps d'échange avec le public.

De plus, plusieurs événements autour de la culture et du handicap gravitaient sur le territoire montpelliérain et à échelle départementale durant cette première quinzaine de décembre 2022, notamment sur le champ de l'emploi des artistes et/ou travailleurs en situation de handicap dans le secteur culturel.

Notre événement sur l'Accessibilité Universelle de la Culture et du Sport a alors élaboré une communication élargie qui ont pris en considération ces différentes manifestations. Le but étant d'informer et rendre visible ces différentes actions (rencontres, sensibilisations, tables rondes, visites guidées spécifiques, etc.) durant lesquelles le sujet du handicap était au cœur des échanges.

Rédaction du Guide des manifestations en 2022, pour une mise en place en 2023 :

La Ville de Montpellier accompagne les organisateurs de manifestations afin de leur permettre de prendre en compte tous les critères d'accessibilité de leur événement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la **Conception Universelle** qui vise à inclure depuis la chaîne de déplacement (transports) jusqu'à un site toute personne en situation de handicap temporaire ou à long terme, personne âgée, personne valide, parent avec poussette, personne avec un chariot de livraison, etc. **sans nécessité d'adaptation et de transformation de l'espace.**

L'accessibilité est une obligation de résultat. Les actions à mettre en œuvre pour rendre accessible une manifestation se doivent donc de répondre à cette obligation. Elles ne peuvent relever d'un simple affichage ou d'approximations dans la manière de garantir un

résultat attendu. Ce résultat est engageant vis-à-vis des personnes concernées et de l'information à leur communiquer sur **le niveau de l'accessibilité de l'évènement**. L'accessibilité n'est pas une contrainte mais un atout économique, social et culturel pour une manifestation. En apportant la garantie d'un niveau d'accessibilité, elle fait la démonstration de sa capacité d'accueil et de performance pour tous.

On distingue alors 2 niveaux d'accessibilité :

- **Accessibilité de Niveau 1** : Une accessibilité assurée mais limitée : ce niveau est requis pour tout évènement. Un certain niveau de confort est atteint et une réponse à plusieurs types de handicap est apportée. La personne accède facilement à l'évènement mais son accès à certains services ou activités ne sera que partiel. Les installations nécessitent un certain temps de préparation et quelques coûts.
- **Accessibilité de Niveau 2** : Une accessibilité totale assurant l'égale participation de tous : ce niveau est préconisé lorsque la manifestation est récurrente et accueille plus de 10 000 personnes. L'infrastructure apporte une réponse humaine et technique complète. Chaque personne accède aux mêmes services et contenus. A ce niveau, tout est organisé pour que la personne soit entièrement autonome : informations, transports permettant d'accéder à l'évènement, déplacements sur le site, participation aux activités proposées. Si elle atteint le niveau 2, la manifestation peut accéder à des formes de reconnaissances délivrées par les partenaires associatifs ou institutionnels.

Ces niveaux seront atteints grâce à l'implication de :

- **l'organisateur de la manifestation** qui doit assurer l'accessibilité dans l'emprise de son évènement.
- **la collectivité** qui assurera l'accessibilité de la chaîne de déplacement pour les cheminements externes entre les points d'arrivée du public et le lieu de la manifestation.

Pour plus d'information, l'onglet « Accessibilité Universelle » du site de la Ville de Montpellier : <https://www.montpellier.fr/287-accessibilite-universelle.htm> précisera le détail des niveaux 1 et 2 et ce en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap et de leur expertise.

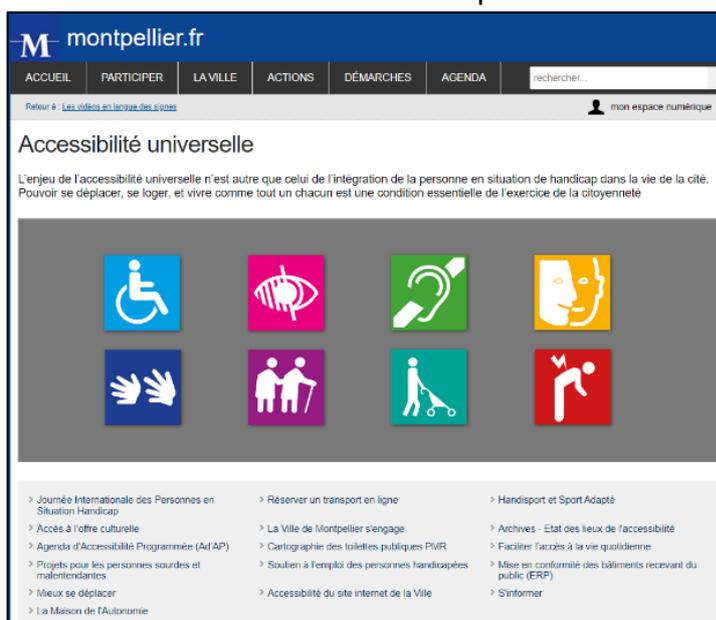


Photo : sommaire de la page Accessibilité Universelle du site de la Ville de Montpellier

8/ LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

Le site Internet de la Ville : est accessible RGAA depuis plusieurs années. L'accès aux rubriques est ainsi facilité par des codes structurés et adaptés aux personnes en situation de handicap. Une page est dédiée aux démarches administratives via des vidéos en LSF <https://www.montpellier.fr/2137-vos-demarches-traductions-lsf.htm>

Les échanges réguliers entre les usagers et le Service Communication permettent d'évaluer et d'améliorer le site internet de la Ville.

Mise en place de la plateforme ELIOZ de traduction instantanée :

ELIOZ est une plateforme qui permet d'être directement mis en relation avec les services de la Mairie du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h, depuis son propre domicile ou en se rendant à l'Hôtel de Ville.

Il est **possible de communiquer avec les agents, via la plateforme d'interprétation Elioz Connect en Langue des Signes Française (LSF) ou de Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP).**

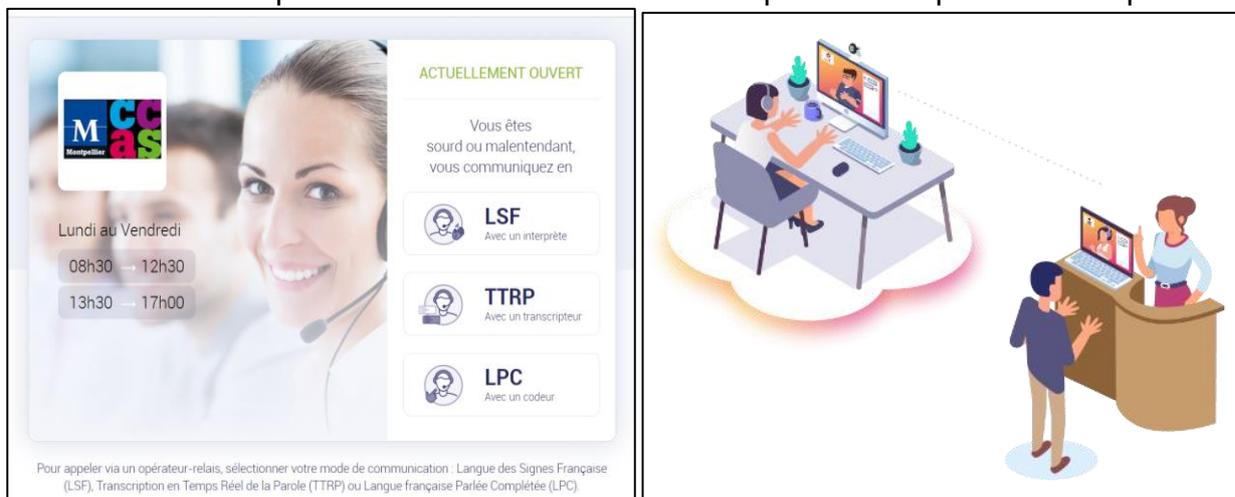
Il est donc possible d'échanger, par écran interposé, avec un interprète diplômé en langue des signes française (LSF) qui fera le lien entre le citoyen et le service de Montpellier / Montpellier Métropole pour une communication claire et limpide.

La Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) permet de discuter, échanger en temps réel, par écrit.

Le temps d'attente, avant que l'interprète décroche est de deux minutes maximum. Une fois l'appel établi avec l'interprète, le délai d'attente avant que le service réceptionne est de deux minutes maximum aussi. Si le service contacté ne peut pas réceptionner l'appel, et si une messagerie est mise à votre disposition, il sera demandé de laisser une adresse mail afin que le service puisse recontacter le citoyen. L'appel est limité à 15 minutes maximum mais il est possible qu'il dure plus longtemps selon les besoins (informer EIOZ au préalable).

Des éléments de communication ont pu être mis en place :

- les liens sont actifs et ont été mis en bas de page des sites Ville et 3M
- l'information sur: <https://www.montpellier.fr/287-accessibilite-universelle.htm> + vidéo
- des autocollants sont apposés sur les accueils de l'hôtel de Ville et de la Métropole.
- Information dans la newsletter interne et l'article en Une sur l'intranet mi-janvier 2023.
- Elioz communique sur ses réseaux de la mise en place du dispositif à Montpellier.



Photos : Mode d'emploi de la Plateforme ELIOZ à la Ville, 3M et CCAS

La plateforme ELIOZ est opérationnelle **depuis le mois de décembre 2022**. Voici les données quantitatives enregistrées par le Service Accueil, Accompagnement des Publics :

- **Standard** : **18 appels côté Ville / 6 appels côté 3M**. Les retours : le système fonctionne bien, il n'y a aucune difficulté particulière relevée par les agents
- **Accueil physique Cellule Montpellier** : aucune utilisation ni à la Ville ni à 3M. Les quelques personnes en situation de handicap qui se sont présentées n'ont pas souhaité (au niveau de l'accueil) passer par ElioZ, elles étaient soit accompagnées soit ont préféré écrire pour se faire comprendre.

Le Service de la Cohésion Sociale a également eu à traiter la demande d'un citoyen à travers la plateforme ElioZ et la communication était fluide, les retours étaient très bons.

Toutes les séances du Conseil Municipal et du Conseil de Métropole sont traduites en LSF. L'option sous-titres permet aux malentendants de suivre les échanges.

Les Personnes sourdes ont la possibilité d'avoir une retransmission différée où l'interprète en Langue des Signes apparaît dans un encart plus grand que la personne qui prend la parole.



Photos : Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 en LSF et Démarches en Lignes en LSF

Présence d'interprètes LSF lors de réunions institutionnelles de la Ville avec le public lors de la période estivale à l'Office de Tourisme ou d'événements tels que la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars, la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida le 1^{er} décembre, la Journée internationale des personnes en situation de handicap, etc.

Brochure 2022 Montpellier Ville Accessible :

Une synthèse du rapport de la CCA pour tout public a été fait par le service de la Communication et rendu visible lors du Forum « *Antigone des Associations* » du 11 septembre 2022. Cette brochure « *Montpellier Ville Accessible* » a ensuite été distribuée dans tous les établissements recevant du public.



Photos : Brochure 2022 « Montpellier Ville Accessible »





LES 20 QUESTIONS A SE POSER POUR RENDRE UNE AIRE DE JEUX ACCESSIBLE

UNE DIVERSITÉ DANS LES JEUX

- 1) **Âge** : satisfaire les enfants de 1 à 14 ans
- 2) **Type de jeux** : permettre aux enfants de changer d'activité régulièrement

AVANT L'ENTRÉE DANS L'AIRE DE JEUX

- 3) **Parking**
- 4) **Proximité** à des arrêts de transports en commun
- 5) **Panneau d'affichage** accessible (FALC, pictogrammes, maquette...)
- 6) **L'accessibilité du parcours** du parking/arrêt proche de transport en commun à l'aire de jeux
- 7) **Zones d'ombre** suffisantes

L'AIRE DE JEUX : LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT

- 8) **Le cheminement** pour accéder aux modules
- 9) **Les délimitations** des zones de jeu
- 10) **Amortissement** autour des jeux

RENDRE UN JEU ACCESSIBLE

- 11) **Choix des modules** accessibles : y'a-t-il au moins un jeu pour chaque type de handicap ?

A savoir : auditif / visuel / physique (penser accessibilité + sensations) / psychique

- 12) **La couleur**
- 13) **La matière**
- 14) **Les pièces**
- 15) **La taille**

LES AMÉNAGEMENTS

- 16) **Le mobilier**, les poubelles
- 17) **La cabane à livres**
- 18) **Le panneau** (sur le jeu ou à proximité)
- 19) **Les plantes et végétaux**
- 20) **Les sanitaires** et l'accès à l'eau

MAIRIE DE MONTPELLIER
PÔLE SOLIDARITÉS - SERVICE COHÉSION SOCIALE
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

Mairie de Montpellier - Direction de la Communication - 03/2023 - PP



montpellier.fr

